



Recherche



RECHERCHE

RECHERCHE

Repenser l'intercoopération :
un projet-pilote de partage de services entre
sept coopératives d'habitation longueuilloises

Remerciements

Nous offrons nos remerciements aux coopératives d'habitation de la rue Dollard, à Longueuil, qui ont participé à cette recherche-action. Nous adressons également nos remerciements à la Fédération des coopératives d'habitation montérégiennes (FECHAM), plus particulièrement à monsieur Loïc Nigen, chargé de projet - développement, pour sa précieuse collaboration et son implication dans le présent projet.

La réalisation de la présente étude a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) dans le cadre de l'Entente de partenariat pour le développement coopératif (Axe 1 – Volet D – Réalisation d'activités structurantes et innovantes). Y contribuent également les partenaires suivants : le Mouvement Desjardins, La Coop fédérée, Agropur coopérative, Promutuel, SSQ Groupe financier et La Capitale mutuelle de l'administration publique.

Merci aux partenaires
du développement coopératif



La CQCH tient également à remercier Emploi-Québec pour la subvention salariale accordée pour l'embauche du coordonnateur du comité Intercoop de la rue Dollard, à Longueuil.



|

Sommaire

1. Introduction.....	1
1.1 Repenser l'intercoopération	2
2. Le projet pilote de la rue Dollard.....	3
2.1 La première phase du projet	3
2.2 La deuxième phase du projet	5
3. Gouvernance	10
4. La permanence	13
4.1 L'exemple de la rue Dollard.....	14
4.2 Finance	16
Conclusion	18
5. Recommandations.....	19
Bibliographie.....	20
Annexes	21
Annexe 1.....	21
Annexe 2.....	30
Annexe 3.....	31
Annexe 4.....	32
Annexe 5.....	33
Annexe 6.....	34
Annexe 7.....	35
Annexe 8.....	36
Annexe 9.....	42
Annexe 10.....	46
Annexe 11.....	51
Annexe 12.....	55
Annexe 13.....	59
Annexe 14.....	66

1. Introduction

Le présent rapport décrit de façon détaillée la réalisation d'un projet pilote destiné à démontrer qu'il est profitable financièrement et pour la vie associative des coopératives d'habitation impliquées de se regrouper formellement, voire de se fusionner. Il vise aussi à dégager certains constats d'ordre général au sujet de l'intercoopération — la coopération entre coopératives — et de l'embauche d'un coordonnateur par un regroupement de coopératives d'habitation. Ce rapport fait suite à *l'Étude de pré faisabilité de partage de ressources humaines entre coopératives d'habitation* (CQCH, 2016).

Formels ou non, les projets de regroupement ou de fusion posent des difficultés associatives. Les études menées antérieurement démontrent, en effet, que les membres des coopératives d'habitation du Québec éprouvent pour la plupart d'importantes réticences face à de tels projets. Et pour cause : on a financièrement et politiquement encouragé la création de petites coopératives d'habitation au cours des dernières décennies. Les coopératives d'habitation de 20 logements et moins représentent ainsi aujourd'hui 60 % du nombre total de coopératives d'habitation au Québec (MDEIE, 2005). La petite taille des coopératives d'habitation au Québec comporte sans doute certains avantages en termes de sentiment d'appartenance et de valorisation des milieux existants, mais elle présente en contrepartie l'inconvénient de rendre plus fragiles ces petites entreprises, en comparaison aux plus gros ensembles immobiliers. En fait, les profonds changements économiques et politiques survenus au cours des dernières années obligent désormais le Mouvement québécois des coopératives d'habitation à s'interroger sur la viabilité des petites coopératives d'habitation. La fin prochaine des conventions d'exploitation, par exemple, constitue à lui seul un enjeu de taille :

La fin des conventions est déjà engagée depuis une dizaine d'années et, d'ici 2020, 15 842 logements coopératifs verront leur convention d'exploitation arriver à terme. Il s'agit d'un peu plus de la moitié du parc actuel de logements coopératifs québécois! Les prochaines années seront ainsi déterminantes pour l'ensemble du secteur de l'habitation coopérative puisque les coopératives d'habitation, qui passeront le cap de la fin des conventions durant cette période, seront des modèles pour celles qui suivront (CQCH, 2013).

Le nouveau modèle d'intercoopération développé dans le cadre du projet pilote de la rue Dollard, à Longueuil, offre une solution pratique aux petites coopératives d'habitation qui doivent composer avec la fin des conventions d'exploitation ou avec d'autres contraintes financières et associatives comparables. Fondé sur le partage volontaire des ressources humaines, ce modèle novateur vise expressément à assurer la pérennité des coopératives d'habitation et à restimuler leur développement. Il offre en quelque sorte une alternative aux projets de fusion entrepris au cours des quinze dernières années, projets qui n'ont pas toujours produit les effets escomptés.

1.1 Repenser l'intercoopération

Hormis quelques exceptions, les projets de fusion de coopératives d'habitation entrepris au cours des quinze dernières années n'ont pas véritablement abouti. Au plan juridique, faut-il le rappeler, il existe différentes manières de regrouper les activités ou les actifs de plusieurs coopératives d'habitation. Il n'est toutefois ni utile ni nécessaire d'entrée de s'appesantir sur ces considérations juridiques. Il suffit dans le cas présent de distinguer la fusion par absorption et la fusion ordinaire :

1. Fusion par absorption : telle que prévue par la Loi sur les coopératives, une coopérative peut en absorber une autre, à condition que la coopérative absorbée ne représente pas plus de 25 % de la coopérative absorbante, soit en terme de chiffres d'affaires, soit en terme de membres;
2. Fusion ordinaire : telle que prévue par la Loi sur les coopératives, la fusion ordinaire consiste à regrouper au sein d'une nouvelle coopérative issue de la fusion, deux ou plusieurs coopératives. La nouvelle coopérative formée acquiert l'ensemble des droits et obligations des coopératives fusionnées. Sur le plan juridique, une fois la fusion complétée, il n'est plus possible de distinguer les actifs et les dettes des projets fusionnés. La fusion prend effet à la date d'approbation des statuts de fusion par le ministère.

D'aucuns l'auront compris, la fusion par absorption entraîne tout simplement la dissolution des corporatives absorbées. Située à Sherbrooke dans la région de l'Estrie, la coopérative d'habitation Rive-Gauche, par exemple, a été constituée petit à petit à partir de la fusion par absorption et de l'achat de plusieurs coopératives — elle possède aujourd'hui 17 bâtiments et 252 logements. Contrairement à la fusion par absorption, la fusion ordinaire entraîne la création d'une nouvelle corporation d'habitation. Féconde, la fusion ordinaire permet ainsi de renouveler la vie financière et associative des corporatives d'habitation. Malheureusement, la fusion ordinaire qui a donné naissance en 2008 à la coopérative d'habitation victorivilloise *Les tours d'Émile* reste à ce jour le seul exemple de fusion ordinaire réussi. C'est notamment pourquoi la CQCH a finalement choisi d'orienter ses actions vers l'intercoopération, et non pas vers la fusion ordinaire ou la fusion par absorption. À terme, l'intercoopération peut mener à une fusion. Elle en jette les bases, elle l'encourage, elle la facilite. Mais l'intercoopération n'oblige *pas* les coopératives à entreprendre ni à conclure une démarche formelle de fusion. Il s'agit bien sûr là d'un point capital.

Comme le montre le projet pilote de la rue Dollard, les petites coopératives d'habitation ont objectivement avantage à se regrouper afin d'assurer leur pérennité et leur développement. Réalisé entre 2015 et 2017, ce projet pilote a non seulement permis de vérifier empiriquement les résultats des différentes études réalisées en 2002, en 2006 et en 2009 par le Mouvement québécois des coopératives d'habitation, mais il a également permis d'identifier par la pratique les caractéristiques et les formes que devrait idéalement avoir un regroupement de services efficace et pertinent pour les coopératives d'habitation participantes.

2. Le projet pilote de la rue Dollard

Ce projet pilote — une sorte de simulation — s’inscrit dans le cadre plus large d’un projet de recherche-action de la CQCH qui vise à identifier les caractéristiques et les bonnes pratiques encadrant le regroupement de coopératives d’habitation et le partage de services. Ce projet veut dépasser ou renouveler la simple intercoopération, en mettant en place un service de partage de ressources humaines. En somme, ce projet pilote propose que les coopératives d’habitation participantes travaillent de concert afin de procéder à l’embauche d’une permanence qui sera chargé de réaliser différents mandats financiers, associatifs et techniques pour le bénéfice de l’ensemble des coopératives d’habitation participantes.

L’objectif principal derrière un tel exercice est de démontrer qu’il existe des avantages concrets pour les coopératives d’habitation à se regrouper formellement et ainsi à partager les services d’un employé permanent.

2.1 La première phase du projet

Un comité intercoopératif a rapidement été formé au sein du groupe de coopératives d’habitation de la rue Dollard, à Longueuil. En concertation étroite avec la Fédération des coopératives d’habitation montréalaises (FECHAM) et la CQCH, ce comité s’est réuni à tous les mois afin d’établir les grandes lignes du projet pilote à mettre en place, les modalités de participation de même que le fonctionnement du comité lui-même.

Ce comité a d’abord été formé de représentants des dix coopératives d’habitation invitées à participer au projet.

Coopérative	Année de constitution	Nombre de bâtiments	Nombre de logements
Des associés	1979	3	21
Des cent sous	1979	2	14
Crémazie	1981	2	14
Dollard	1979	2	14
Des Érables	1980	2	21
Fleur de lys	1980	3	21
P’tit bonheur de Longueuil	NA	NA	NA
Rayon de l’avenir	1979	2	21
Du sourire	1979	2	21
Tournesol	1980	3	21

Considérées dans leur ensemble, les coopératives d’habitation de la rue Dollard remplissent les conditions qui favorisent généralement la réalisation de projets d’intercoopération, de regroupement ou de fusion des coopératives d’habitation : elles sont non seulement de tailles comparables, mais elles sont situées dans le même secteur. De plus, la plupart de leurs membres s’intéressent d’emblée à l’intercoopération, ce qui semble d’ailleurs indispensable au regroupement ou à la fusion de coopératives d’habitation. Au-delà de la proximité

géographique, les membres des différentes coopératives de la rue Dollard partagent une même réalité. Le succès du projet trouve-là une part de son origine et de son explication.

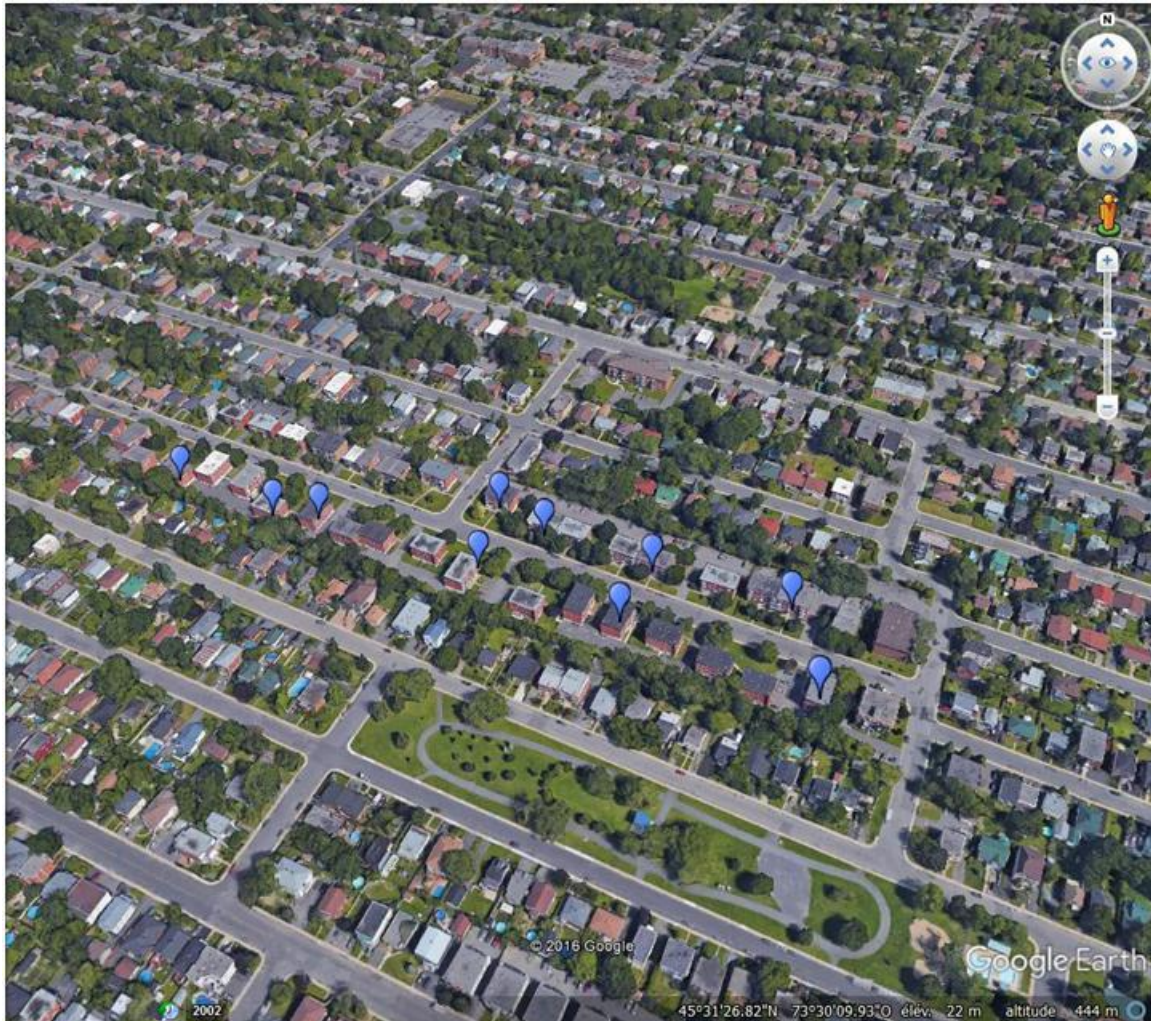


Figure 1 Les membres des coopératives d’habitation de la rue Dollard partagent la même réalité socio-géographique. Leur proximité facilite l’intercoopération, le développement de projets communs et le partage de ressources.

Comme nous l’avons souligné en introduction, les membres des coopératives d’habitation éprouvent souvent des réticences face aux projets d’intercoopération, de regroupement ou de fusion. De fait, deux coopératives de la rue Dollard ont refusé de participer à la réalisation du projet pilote, en prétextant que le projet menaçait directement ou indirectement leur indépendance. Cela dit, ces deux coopératives présentaient alors certains signes d’essoufflement, voire certains risques de démutualisation à long terme. Quoi qu’il en soit, chaque coopérative participante s’est vue attribué un droit de vote au sein du comité intercoop, ce droit de vote étant exercé par un représentant désigné par le conseil d’administration de la coopérative ou d’un substitut en cas d’absence. Une troisième coopérative s’est

subséquentement retirée du projet, en prétendant, là encore, que le projet menaçait ou entamait son indépendance. C'est donc sept coopératives qui ont pris part au projet, du début à la fin.

2.2 La deuxième phase du projet

Représentatif, responsable et transparent, le comité intercoop de la rue Dollard a fixé les paramètres initiaux du partage de ressources. Il a ensuite élaboré le mandat de la permanence — tâches, responsabilités, conditions de travail, etc. — à la lumière de ces lignes directrices. Schématiquement, le comité intercoop a :

1. Émis les lignes directrices permettant d'encadrer les rôles et responsabilités des membres ainsi que les tâches à confier à la permanence;
2. Confirmé que les coopératives d'habitation participantes et leur conseil d'administration (CA) demeureraient souveraines et conserveraient leur pleine autonomie;
3. Confirmé que les coopératives d'habitation participantes étaient politiquement égales l'une par rapport à l'autre sans égard à leur taille (nombre de logements);
4. Confirmé que chaque coopérative d'habitation participante par son CA nomme un représentant et un substitut au comité intercoop qui seront chargés de définir les mandats à donner au coordonnateur et s'assureront de la gestion du travail de ce dernier;
5. Déterminé que les mandats à être confiés à la permanence doivent être pertinents pour l'ensemble des coopératives d'habitation participantes et ne doivent pas servir une coopérative d'habitation plus qu'une autre.

Composé de représentants des différentes coopératives participantes, le comité intercoop s'est donc réuni le 19 septembre, le 24 octobre, le 23 novembre et le 14 décembre 2016. Il s'est ensuite réuni le 18 janvier, le 15 février, le 15 mars et, enfin, le 12 avril 2017. (On trouvera en annexe les procès-verbaux de ces différentes rencontres)

Le projet pilote a suscité l'intérêt des membres des différentes coopératives de la rue Dollard, mais les procès-verbaux de ces différentes réunions de travail montrent que la perspective (fondée ou non) d'une fusion ordinaire ou d'une fusion par absorption a suscité certaines réticences : « il y a les craintes de perdre des acquis, de perdre le contrôle, de payer pour les autres, de s'hypothéquer, de perdre le sentiment d'appartenance » (Annexe 22 février). Les membres des coopératives de la rue Dollard ont donc non seulement exprimé les mêmes réticences que les membres des coopératives qui ont été interrogés lors d'études ou d'expériences antérieures — méfiance, appréhension, incompréhension, etc. —, mais certains d'entre eux ont de surcroît exprimé des doutes quant à la nécessité, à l'utilité ou à l'intérêt d'embaucher une permanence dans le cadre d'un projet de partage de services (Annexe 6). À cet égard, la réaction des membres était prévisible et le comité intercoop s'est judicieusement assuré d'en tenir compte. Car si les avantages financiers et associatifs de l'intercoopération, des regroupements et des fusions sont bien connus des intervenants du milieu, ils échappent parfois

aux membres. Le projet pilote de la rue Dollard confirme une nouvelle fois l'attrait qu'exercent les petites coopératives autonomes au Québec.

Les discours théoriques que les intervenants du milieu tiennent ordinairement sur les avantages de l'intercoopération, des regroupements et des fusions de coopératives d'habitation rencontrent généralement peu d'écho au Québec. En revanche, le projet pilote de la rue Dollard tend à indiquer que les membres des coopératives d'habitation sont sensibles aux démonstrations concrètes. Le projet pilote de la rue Dollard illustre ainsi le paradoxe auquel est aujourd'hui confronté le Mouvement québécois des coopératives d'habitation :

Les projets d'intercoopération, de regroupement et de fusion suscitent l'intérêt des intervenants du milieu, mais ils laissent souvent indifférents les membres des coopératives. D'une part, l'histoire récente montre que ces projets doivent idéalement émaner de la base du mouvement, c'est-à-dire des membres eux-mêmes; d'autre part, elle montre empiriquement que ces projets sont presque toujours impulsés par les intervenants du milieu (CQCH, 2006 : 13). Le projet pilote de la rue Dollard tend cependant à indiquer que l'intégration progressive d'une permanence dans les activités quotidiennes du regroupement permet de surmonter une part des réticences des membres habituellement exprimées. En effet, si les membres sont souvent insensibles aux discours théoriques tenus ordinairement sur les avantages de l'intercoopération, des regroupements et des fusions, ils sont au contraire sensibles aux démonstrations concrètes. L'intégration progressive de la permanence dans les activités quotidiennes du regroupement des coopératives d'habitation participantes a en effet puissamment contribué à convaincre les membres de l'intérêt et des bienfaits de l'intercoopération et du partage des ressources humaines. En fait, elle les a amenés à reconsidérer positivement la perspective d'un regroupement ou d'une fusion formelle, une perspective qu'ils avaient initialement refusé d'envisager¹. Il s'agit évidemment là d'une avancée importante.

D'emblée, un constat s'impose toutefois : l'embauche d'une permanence facilite considérablement la réalisation des projets d'intercoopération, de regroupement ou de fusion des coopératives d'habitation, mais l'embauche d'une permanence présuppose implicitement que les coopératives se sont préalablement réunies, puisque le salaire de la permanence doit normalement être payé avec les économies d'échelle réalisées grâce au regroupement préalable

¹ « C'est ce choix qui s'offre aux 147 coopérants concernés par une proposition de fusion. Celui d'assurer la rentabilité économique de son entreprise, de ses immeubles, d'améliorer la gestion et la vie démocratique et de se développer sur le fondement de sa mission dont l'objet principal est de faciliter l'accès au logement. Faire ce choix c'est se donner les moyens d'améliorer la qualité des logements actuels, d'en créer de nouveaux. C'est diminuer de manière substantiel le poids des tâches administratives et de gestion. C'est la possibilité de mettre sur pied d'autres types de services pour les membres. C'est s'assurer de pouvoir compter sur un directeur général qui viendra appuyer ce développement, ce rayonnement. C'est voir à l'amélioration de la qualité de vie. [...] Lors de la réunion des membres le 30 mars, il s'agira d'échanger sur une convention de fusion qui permettra de mettre en place les fondations d'une nouvelle coopérative. Quelques mois plus tard, la convention sera présentée dans sa forme finale. C'est alors que chaque membre décidera – dans un mode de scrutin secret – si sa coopérative se joint au mouvement. Une coopérative fusionnera si le deux tiers (2/3) de ses membres réunis en assemblée générale extraordinaire se montre favorable. Qui décidera d'aller de l'avant, d'unir ses forces pour se doter d'un réel potentiel de développement? Les coopératives auront le choix d'écrire une nouvelle page de leur histoire : celle de la réunion » (INTERCOOP 6)

des coopératives. Il est donc loisible de penser que le développement éventuels de projets comparables au projet-pilote de la rue Dollard nécessitera une aide financière au démarrage.

Les coopératives d'habitation doivent d'abord se rencontrer, se connaître et partager des services et des projets avant d'entreprendre des fusions de coopératives d'habitation. Devant une telle situation, il faut vraisemblablement aider les coopératives ou les fédérations régionales à obtenir les fonds – prêt, avance, subvention salariale, prêts, etc. – nécessaires à l'embauche d'une permanence, une permanence qui pourra subséquemment amener les membres à entreprendre un véritable projet de regroupement ou de fusion (c'est en dernière analyse ce qui s'est produit sur la rue Dollard).

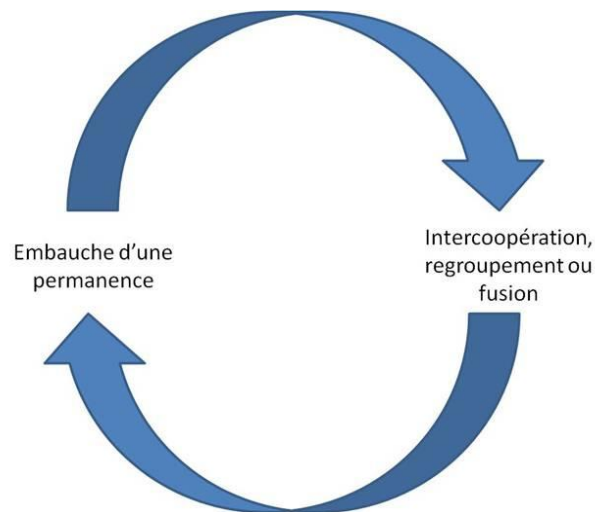


Figure 2 L'embauche initiale d'une permanence exige sans doute une aide financière au démarrage.

Il y a en fait d'excellentes raisons de croire que cette aide au démarrage est essentielle, tout comme l'accompagnement de la CQCH ou des fédérations régionales. Une fois les membres convaincus des bienfaits de l'embauche d'une permanence et du partage des ressources humaines, ils pourront à terme prendre en charge les coûts. Ce soutien financier extérieur est vraisemblablement indispensable. L'intégration progressive de la permanence dans les activités quotidiennes des coopératives d'habitation permet d'illustrer concrètement les bienfaits financiers et associatifs de l'intercoopération, du regroupement ou de la fusion. Une fois fusionnée – le cas échéant –, les coopératives pourront tirer davantage de bénéfices de la présence de la permanence et du partage de ressources. Comme nous l'avons déjà souligné, l'intercoopération *n'oblige pas* les coopératives à entreprendre ni à conclure une démarche formelle de fusion. Mais dans ce contexte, on « ne peut parler du projet-pilote sans envisager la possibilité de fusionner les 8 coops en 1 seule. Depuis plusieurs mois, le comité Intercoop découvre les avantages qu'apporterait une telle fusion » (Intercoop 5).

Cela dit, le projet pilote de la rue Dollard a été réalisé dans des conditions particulières, qui illustrent en outre le rôle que peuvent respectivement jouer la CQCH et les fédérations régionales — ici, la FECHAM — dans la réalisation de projets comparables. De toute évidence, l’attribution des rôles et des responsabilités des différents acteurs doit être clairement définie. Elle doit aussi être respectée. La FECHAM et la CQCH ont contribué à la réalisation du projet-pilote de la rue Dollard, mais ce sont d’abord les membres des coopératives participantes qui ont concrètement réalisé le projet-pilote. Le comité intercoop joue ici un rôle de premier plan.

Fonctionnement – Rôles et responsabilités

- Les coopératives d'habitation participantes
 1. Adopter une résolution officialisant la participation au projet pilote;
 2. Nommer un représentant et un substitut au comité intercoop.
- Le comité intercoop
 1. Définir le profil du candidat ou candidate recherché;
 2. Collaborer au processus d’embauche;
 3. Approuver l’embauche de la permanence;
 4. Définir le mandat de la permanence;
 5. Assurer le suivi du travail de la permanence;
 6. Évaluer la possibilité de poursuivre le travail après la durée du projet pilote.
- La FECHAM
 1. Superviser le travail du comité intercoop;
 2. Collaborer au processus d’embauche de la permanence;
 3. Superviser le travail de la permanence;
 4. Fournir un support logistique et matériel au besoin;
 5. Fournir le salaire du coordonnateur pour la durée du projet;
- La CQCH
 1. Superviser le travail du comité intercoop;
 2. Collaborer au processus d’embauche de la permanence;
 3. Superviser le travail de la permanence;
 4. Fournir un support logistique et matériel au besoin;
 5. Faire le suivi du projet de recherche;
- La permanence
 1. Faire le lien et faciliter la communication entre les coopératives d'habitation participantes;
 2. Faire le suivi de l’avancement du projet avec la FECHAM et la CQCH;
 3. Toute autre tâche confiée par le comité intercoop.

La réalisation du projet-pilote de la rue Dollard a nécessité un appui financier et organisationnel soutenu, et, à ce stade, il est difficile de déterminer avec certitude si un projet comparable pourrait être réalisé avec succès sans l'intervention de la CQCH ou d'une fédération régionale donnée. Cela étant, le comité intercoop de la rue Dollard a accompli un travail exceptionnel. Rigoureux et énergique, le comité a réalisé l'uniformisation des règlements de régie interne des huit coopératives au cours de l'automne 2016 :

À sa réunion du 23 novembre le comité Intercoop avait pour tâche de mettre la touche finale à l'harmonisation de la régie interne. Les huit règlements des coopératives nécessitaient une révision non seulement dû à plusieurs changements apportés à la Loi ces dernières années, mais aussi parce que dans certains cas la dernière mise à jour de ces règlements remontait au début du siècle. Outre l'obligation de se conformer à la Loi, l'objectif de la démarche était d'arriver à proposer une nouvelle régie interne inspiré des huit versions individuelles. Trois étapes préparatoires ont précédé la tâche des représentants. Premièrement, un travail d'élagage pour supprimer les articles qui ne relevaient pas de la régie interne ou qui n'était pas conforme à la Loi. Ensuite, la mise en place d'un tableau permettant de comparer — article par article — chacune des régies et d'y inscrire les propositions de modifications allant de l'obligation à la suggestion en passant par des recommandations. Une fois inscrites au tableau, les propositions de modifications visant l'harmonie ont été soumises à un sous-comité qui s'est chargé d'éliminer les articles des régies individuelles qui étaient trop dissonants par rapport à la majorité. C'est ce résultat qui a été présenté au comité à l'aide d'un projecteur (merci à la Fecham pour le prêt) facilitant ainsi l'écoute et l'accord au diapason des choix à faire. Objectif atteint. Règlement de régie interne harmonisé. L'intercoopération à l'avant-scène, les conseils d'administration possèdent maintenant un document de régie interne qu'ils doivent — comme le précise l'article 122 de la Loi — faire adopter par l'assemblée générale (Annexe 4).

Au terme d'une démarche démocratique rationnelle et transparente, les coopératives d'habitation membres du comité intercoop ont donc su se doter d'un même règlement de régie interne. Il s'agit là d'une percée importante, qui témoigne en outre de la faisabilité de projets d'intercoopération. Comme ces projets rebutent souvent les membres, qui redoutent leur complexité ou leur lourdeur, il convient ici d'insister sur l'aisance avec laquelle le comité intercoop de la rue Dollard a su harmoniser les règlements de régie interne des coopératives participantes. Le comité a procédé en trois temps et sa démarche peut facilement être émulée, imitée ou reproduite par d'autres coopératives :

1. Élimination des articles qui ne sont pas conformes à la Loi sur les coopératives ;
2. Création d'un sous-comité chargé de comparer les articles restants;
3. Élimination des articles idiosyncrasiques, inopérants ou atypiques.
4. Proposition d'une régie unifiée.

Appelé à se prononcer sur le travail du sous-comité, les membres des coopératives d'habitation participantes ont démocratiquement adopté un règlement de régie interne inédit, dont les articles répondent aux besoins, aux aspirations et aux attentes de chaque coopérative du regroupement. Simple et méthodique à la fois, la démarche du comité intercoop de la rue Dollard a ici valeur d'exemple — il est bel et bien possible d'harmoniser respectueusement les règlements de régie interne d'un nombre important de petites coopératives d'habitation, et de jeter les bases d'un véritable regroupement ou d'une véritable fusion. Précisons, par ailleurs, que l'expérience montre que la permanence peut jouer un rôle décisif dans l'organisation et le développement de la vie associative des coopératives. Comme le souligne par ailleurs le comité intercoop, il est « important de valoriser la régie interne et de la maintenir à jour puisqu'elle précise les règles de fonctionnement d'une coopérative et encadre la conduite humaine » (intercoop 5).

3 Gouvernance

La réalisation du projet-pilote de la rue Dollard a exigé la mise sur place d'une nouvelle structure de gouvernance. Détaillée ci-dessous, cette structure particulière a ici valeur d'exemple. Chaque regroupement de coopératives, chaque projet de partage de services devra élaborer une structure originale qui répond à ses propres préoccupations et à ses propres besoins. Certains postes sont d'ailleurs intimement liés au projet-pilote, et ils ne seraient vraisemblablement pas nécessaire de les inclure dans un véritable projet (c'est notamment le cas des deux postes de superviseurs du projet-pilote). En soi, l'adoption d'une structure de gouvernance n'a pas posé de difficultés particulières dans le cadre du projet pilote.

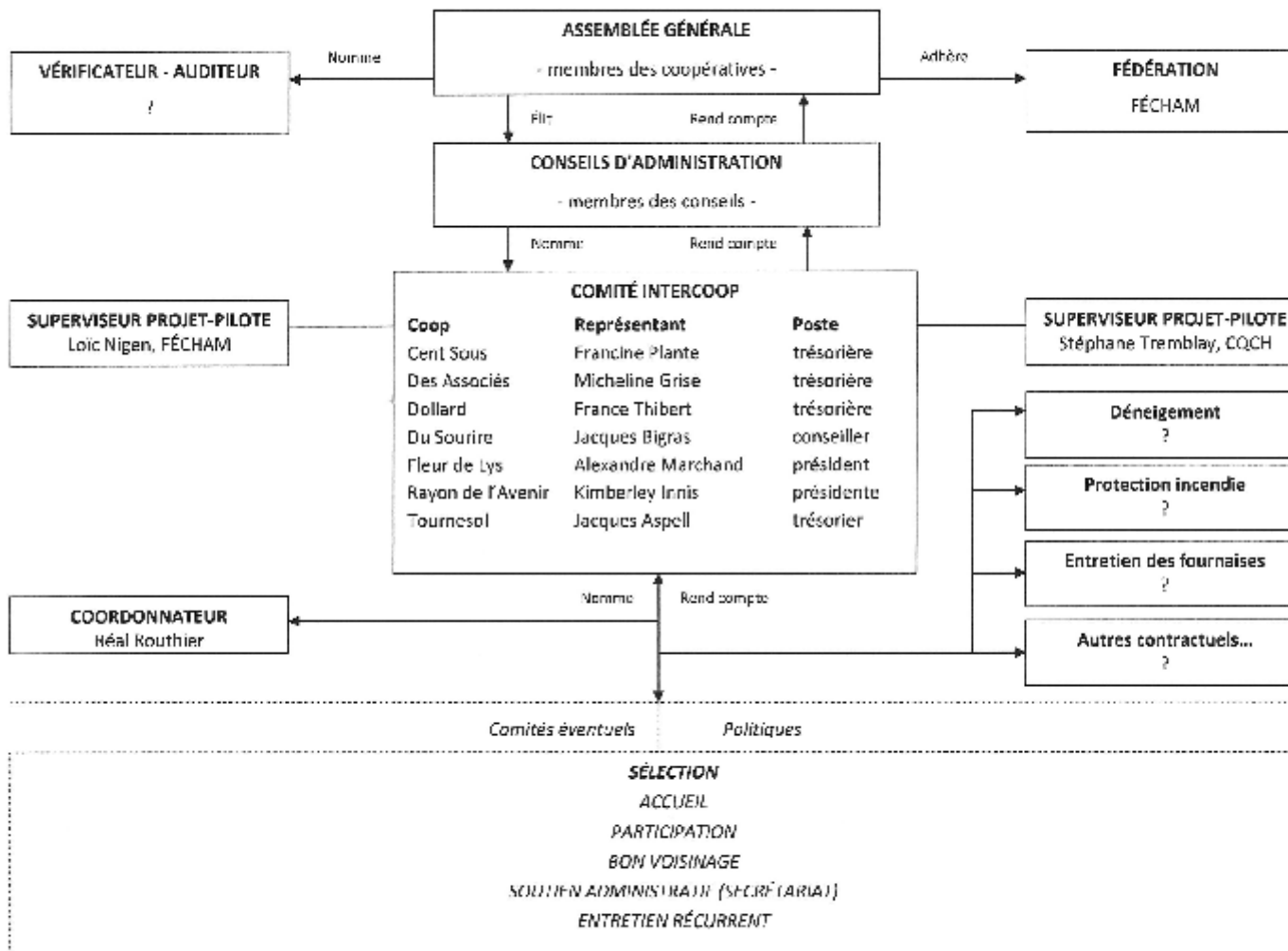
Quelle que soit sa forme précise — les possibilités sont nombreuses — , la structure de gouvernance doit évidemment respecter les principes, les normes et les valeurs du mouvement coopératif. Cette structure doit en outre être connue et reconnue par les membres des différentes coopératives d'habitations qui prennent part au projet de partage de services. A l'instar de l'attribution des rôles et des responsabilités attribué aux différents acteurs du projet, l'élaboration et l'adoption d'une structure de gouvernance exige de la transparence. Il est impossible de surestimer l'importance de la communication, de la diffusion de l'information. Le projet-pilote de la rue Dollard doit une partie de son succès à la transparence. Le comité intercoop s'est en effet rapidement doté d'un bulletin d'information — *l'intercoop* et il s'est assuré de le communiquer à l'ensemble des coopératives participantes (en plus de le distribuer aux coopératives qui avaient refusé de prendre part au projet). Le comité a par ailleurs envisagé d'utiliser les médias sociaux afin de faciliter et d'encourager la circulation de l'information. C'est là une initiative dont il faudra s'inspirer — il existe une foule de moyens de communication différents, susceptibles de rejoindre différentes catégories de gens. Chaque regroupement de coopératives devra bien entendu s'interroger sur les meilleurs moyens de communication à utiliser, en fonction des besoins des membres.

Comme l'illustre l'organigramme ci-dessous, c'est le comité intercoop qui supervise le travail de la permanence — ici, le coordonateur — et qui détermine les mandats qui lui sont finalement confiés. Il s'agit là d'un point capital. C'est non seulement le comité intercoop qui procède concrètement à l'embauche de la permanence, mais c'est également lui qui agit à titre d'employeur. La permanence représente et défend les intérêts des coopératives regroupées auprès de leurs différents fournisseurs, en fonction des mandats qui lui sont confiés par le comité. L'exemple de la rue Dollard montre par ailleurs que la permanence peut aussi représenter efficacement les coopératives regroupées auprès des autres coopératives. Quoiqu'il en soit, il faut d'abord retenir ici que les coopératives participantes n'ont pas été dissoutes dans le cadre du projet.

L'intercoopération n'oblige pas les coopératives à entreprendre ni à conclure une démarche formelle de fusion. Mais la structure de gouvernance qui a été mise en place dans le cadre du projet-pilote de la rue Dollard a permis aux participants de mieux comprendre le fonctionnement économique et associatif d'un véritablement regroupement. Notons incidemment à cet égard que les projets de regroupement et de fusions soulèvent aussi des questions sur le rôle des fédérations régionales, qui pourraient en quelque sorte voir l'importance de leur membership diminuer suite à la fusion de coopératives. C'est là une question de gouvernance que le Mouvement devra éventuellement résoudre.

PROJET PILOTE : INTERCOOP

ORGANIGRAMME 2016 (document de travail)



Mise à jour: 19 sept. 2016

4. La permanence

Ce projet pilote, rappelons-le, s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche-action de la CQCH qui vise à déterminer les caractéristiques et les bonnes pratiques encadrant le regroupement de coopératives d'habitation et le partage de services. Ce projet veut aller un peu plus loin que le travail en intercoopération en mettant en place un service de partage de ressources humaines.

Ce projet propose donc que les coopératives d'habitation participantes travaillent de concert afin de procéder à l'embauche d'une personne – une permanence – qui sera chargée de réaliser différents mandats pour le compte de l'ensemble des coopératives d'habitation participantes, et non pas pour le compte d'une coopérative donnée ou d'une fédération régionale.

Insistons : la permanence (l'employé) est embauchée par le regroupement des coopératives (l'employeur). Elle n'est pas embauchée par une fédération ni par une coopérative donnée. Comme nous l'avons déjà dit, l'objectif principal derrière cet exercice est de démontrer empiriquement qu'il existe des avantages concrets pour les coopératives d'habitation à se regrouper et ainsi à utiliser les services d'un employé permanent.

Les bénéfices financiers et associatifs du regroupement de coopératives d'habitation ont déjà été démontrés par plusieurs études. Formel ou non, un tel regroupement permet presque invariablement de dégager des économies d'échelle. Une étude réalisée par la FECHAM des états financiers de sept coopératives a, par exemple, démontré qu'un regroupement de 90 logements pouvait permettre à un groupe de coopératives de dégager la somme d'environ 70 000 \$ par année, ce qui est amplement suffisant pour couvrir des dépenses relatives à l'embauche de personnel permanent (CQCH, 2016).

En d'autres termes, le regroupement ou la fusion de coopératives d'habitation permet de réaliser d'importantes économies d'échelle, et ces économies permettent en outre au regroupement de se doter d'une permanence sans frais additionnels. Et comme le montre l'expérience, cette permanence contribue directement à la pérennité et au développement du regroupement.

L'embauche d'une permanence comporte de nombreux avantages. La permanence peut délester les membres d'une foule de tâches administratives — gestion des baux, calcul des subventions au loyer, perception des loyers, dépôts, tenue de livres, négociations avec la caisse, avec divers fournisseurs ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux, etc. —, ce qui leur permet de se consacrer à la vie associative et au développement de projets coopératifs. En fait, l'embauche d'une permanence permet non seulement de soutenir le développement de la coopérative ou du regroupement de coopératives, mais elle permet d'en assurer la pérennité. La permanence place, en effet, les coopératives à l'abri des graves problèmes que cause souvent la rotation des membres (ex. perte d'expertise), en plus d'assurer efficacement la défense des intérêts associatifs et financiers des coopératives (ex. négociations contractuelles).

Le mandat de la permanence doit être déterminé par le conseil d'administration du regroupement de coopératives — ici, le comité intercoop —, qui doit bien sûr d'abord identifier

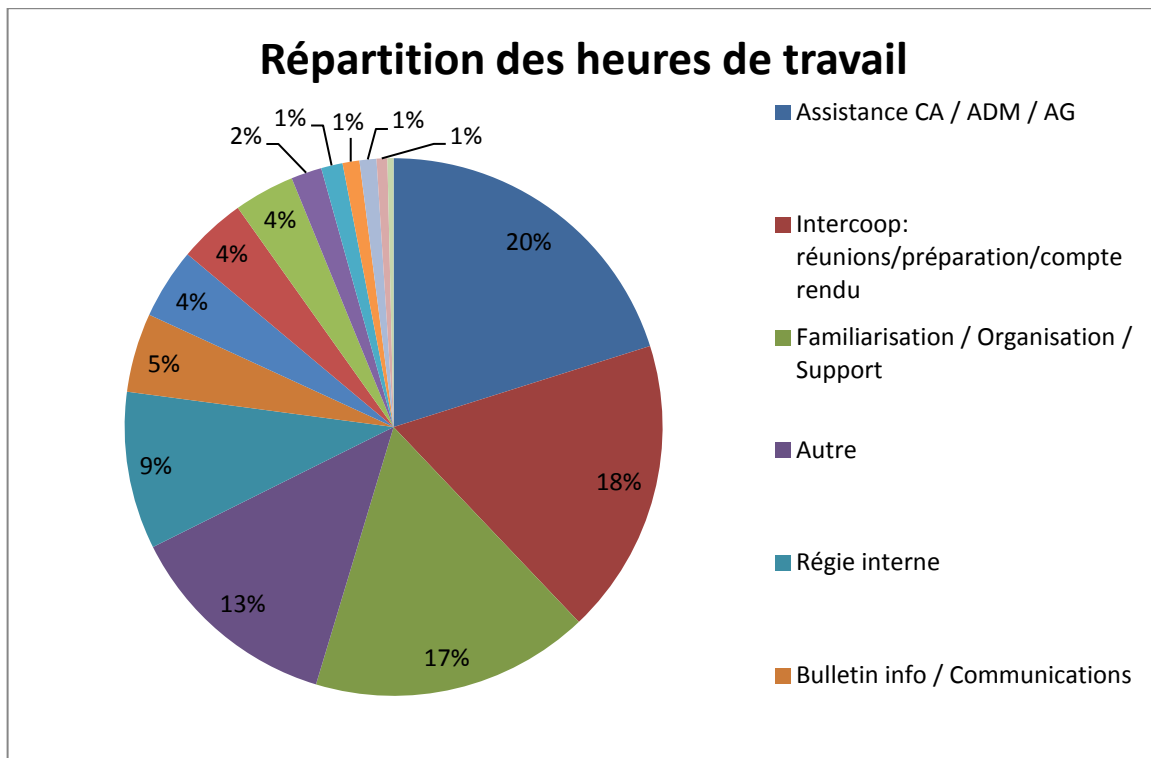
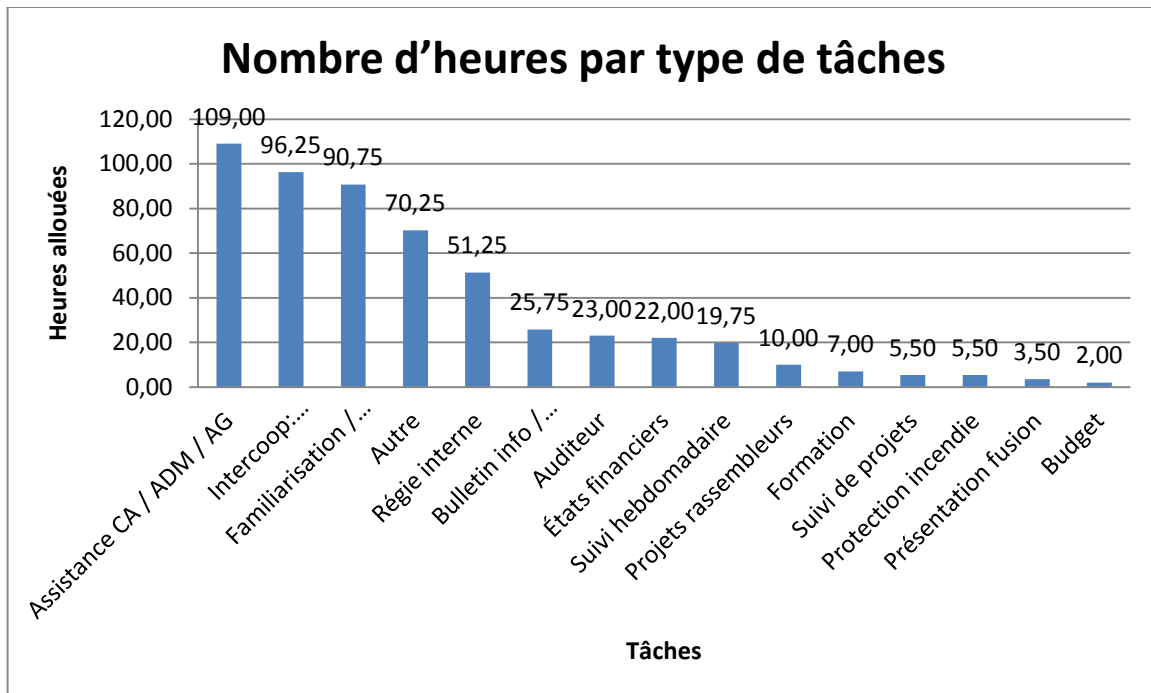
ses moyens et ses besoins. Chaque coopérative d'habitation est bien sûr unique; chaque regroupement de coopératives, aussi. Détaillé ci-dessous, le cas de la permanence du regroupement de coopératives d'habitation de la rue Dollard a donc uniquement valeur d'exemple.

4.1 L'exemple de la rue Dollard

La permanence a été embauchée dans le cadre d'un projet-pilote. Dans ce contexte, son salaire a été payé grâce à une subvention salariale d'Emploi-Québec et d'une subvention de la CQCH, et non pas grâce à des économies qui auraient été dégagées par le regroupement des coopératives d'habitation de la rue Dollard. Cela dit, ce regroupement compte plus de 140 logements — ce qui serait largement suffisant à l'embauche d'une permanence.

Employée 35 heures/semaine, la permanence de la rue Dollard a été appelée à réaliser une foule de tâches différentes pour le compte du regroupement de coopératives — le partage du temps entre les tâches varie sans arrêt d'une semaine à l'autre. De l'aveu même de la permanence, le poste exige donc non seulement une certaine connaissance du milieu coopératif et de l'économie sociale, mais il exige aussi de l'autonomie, de la débrouillardise et de la créativité (Annexe 1).

Au cours de 17 semaines de travail, la permanence de la rue Dollard a consacré des centaines d'heures au développement du regroupement de coopératives et au développement de sa vie financière et associative. Comme l'indiquent les deux graphiques ci-dessous, la permanence de la rue Dollard a pris en charge une part extrêmement importante des tâches de gestion associatives et immobilières qui incombent normalement aux membres du conseil d'administration ou de la coopérative. C'est d'ailleurs là le principal intérêt d'embaucher une permanence — libérer les membres de la coopérative, afin de leur permettre de développer de nouveaux projets coopératifs. Dans ce contexte, la permanence doit vite apprendre à partager efficacement son temps de travail entre différents types de tâches que lui confie le conseil d'administration. En fait, le regroupement doit s'assurer de lui fournir le temps et les moyens nécessaires afin d'acquérir de nouvelles compétences ainsi que de nouvelles connaissances.



La permanence doit, par ailleurs, recevoir publiquement l'appui du comité du regroupement afin de s'acquitter efficacement de son mandat. Il faut, en outre, éviter toute ambiguïté politique ou administrative. La permanence, faut-il le répéter, travaille pour le compte du regroupement des coopératives d'habitation et non pas pour le compte d'une coopérative

donnée ni pour celui d'une fédération ou pour la CQCH. L'apparence de conflit est tout aussi à éviter que le conflit d'intérêts lui-même.

Le mandat doit évidemment être clair. Mais il faut aussi prévoir son évolution. L'expérience de la rue Dollard démontre, en effet, que le mandat de la permanence est appelé à évoluer en réponse au développement et à la consolidation du regroupement des coopératives participantes. Dans ce cas, l'intégration progressive de la permanence dans les activités de la coopérative — l'établissement du lien de confiance — a entraîné une modification importante du mandat initialement élaboré par le comité intercoop. Les membres du comité ont peu à peu confié ou délégué de nouvelles tâches et de nouvelles responsabilités à la permanence.

L'embauche d'une permanence ne facilite pas simplement l'administration de la coopérative ou la réalisation des projets déjà en cours. Elle rend de surcroît possible le développement de nouveaux projets — aide aux devoirs, cuisine collective, covoiturage, etc. —, en délestant les membres du regroupement d'une part importante des tâches de gestion associative et immobilière ordinaires.

En d'autres termes, la permanence peut assurer le maintien et le développement des services associatifs ou financiers existants. Elle peut également assurer la réalisation de projets dont les coopératives aimeraient se doter. En vertu du mandat qui lui a été confié, la permanence peut de plus prendre l'initiative et soumettre elle-même des propositions de projets au comité intercoop. Elle jouit, en fait, d'une fonction propice à l'analyse des besoins actuels et éventuels du regroupement, une fonction que ses autres membres n'ont généralement pas. Rappelons incidemment que la permanence doit documenter les activités du regroupement de manière professionnelle — son départ ne doit pas entraîner une perte d'expertise ou d'information.

4.2 Finance

Comme nous l'avons souligné plus tôt, le projet-pilote de la rue Dollard est une sorte de *simulation*, qui vise notamment à identifier les caractéristiques et les bonnes pratiques encadrant le regroupement de coopératives d'habitation et le partage de services. Les coopératives participantes n'ont pas été appelées à se dissoudre ou à se fusionner réellement, elles n'ont pas eu à mettre en commun leurs réserves ou leurs finances (actifs, dettes, etc.). La réalisation du projet a néanmoins donné aux participants un aperçu des importantes économies d'échelle qu'une véritable fusion pourrait éventuellement permettre de réaliser. En décembre 2016, le comité Intercoop rapportait que :

Depuis septembre, faire comme si les 8 coopératives n'en étaient qu'une seule a permis de faire d'importantes économies. Grâce à la force du groupe, la situation s'est produite à nouveau en décembre avec les soumissions pour la production des états financiers 2016 des 8 coopératives. Mais pour la première fois le « Faire comme si » stop l'accès à une plus grande économie. Les cabinets comptables avaient aussi remis au comité une soumission comme s'il s'agissait d'une seule coopérative de 147 logements. Résultats...

Le comité s'est retrouvé face à la plus grosse économie à lui être présenté depuis le début du projet pilote. Non seulement parce que ça représente un gain d'une vingtaine de milliers de dollars, mais, en plus, ça signifie une importante diminution de la charge de travail. Produire 8 états financiers coûte 8 fois le même travail. Pour des économies plus substantielles, il suffit d'envisager que les 147 logements s'unissent, pour de vrai (Annexe 5).

Le projet-pilote de la rue Dollard a permis d'illustrer concrètement les avantages financiers qui découlent du partage de services. Chaque cas est évidemment unique — les économies seront plus ou moins importante selon le cas —, mais l'exemple de la rue Dollard illustre de manière évidente l'intérêt de l'intercoopération. Le regroupement des coopératives permet de dégager des surplus importants. Il permet non seulement de réduire radicalement les frais administratifs courants, mais il permet de surcroît de négocier de meilleurs contrats auprès des fournisseurs extérieurs. En d'autres termes, le partage de services permet de diviser les frais d'exploitation et d'entretien des coopératives d'habitation — déneigement, rénovations, comptabilité, etc. — entre les coopératives participantes. Comme l'a en outre constaté le comité intercoop de la rue Dollard, une véritable fusion permettrait de réaliser des économies d'échelles plus importantes encore.

De manière plus générale, l'embauche d'une permanence contribue directement à la professionnalisation de la gestion de la coopérative. Elle entraîne toutefois certains coûts — fournitures, matériel informatique, matériel bureautique, ligne téléphonique, accès Internet, formation, etc. Récurrents ou non, importants ou pas, ces coûts doivent être défrayés par le regroupement des coopératives d'habitation. Le regroupement doit aussi réserver un espace de travail fonctionnel à la permanence. Le cas de la rue Dollard indique, en effet, que le télétravail ne permet pas à la permanence de s'acquitter efficacement de son mandat. Il entrave au contraire son travail et il ne lui permet pas d'entrer directement en relation avec les membres du regroupement, ce qui est pourtant essentiel. La permanence doit idéalement disposer d'un espace de travail fonctionnel qui lui permet d'accomplir son travail sur place et de participer activement aux activités quotidiennes du regroupement. Elle pourra ainsi intégrer le regroupement et démontrer concrètement son utilité. Sa présence permet, en effet, d'établir des liens de confiance avec les différents membres du regroupement.

Conclusion

Les bénéfices financiers et associatifs de regroupement de coopératives d'habitation ont déjà été démontrés par plusieurs études. Réalisé entre 2015 et 2017, le projet pilote de la rue Dollard confirme empiriquement ces études.

Il faut apporter des réponses concrètes aux appréhensions exprimées par les membres, et non pas des réponses théoriques, générales ou abstraites. Leurs appréhensions sont légitimes. Elles sont compréhensibles. Elles sont rationnelles. La rénovation – la *réinvention* – de l'intercoopération permet justement de surmonter ces appréhensions ; du moins, en partie. Le projet pilote de la rue Dollard montre en effet que l'intégration progressive d'une permanence dans les activités quotidiennes d'un regroupement de coopératives rend non seulement possible la réalisation d'un véritable projet de fusion, elle le rend attrayant.

Les membres de coopératives d'habitation du Québec consacrent en moyenne 8,6 heures par mois aux activités de leur coopérative (CQCH, 2012). L'embauche permet de réduire ce nombre. Mais elle permet aussi aux membres de consacrer ces heures au développement de nouveaux projets financiers ou associatifs. Les sommes dégagées par le regroupement de coopératives d'habitation permettent à la fois d'embaucher une permanence et de financer des projets destinés à assurer la pérennité et le développement de la coopérative.

Le projet pilote de la rue Dollard permet aujourd'hui de nuancer ou de préciser les résultats obtenus dans le cadre de projets antérieurs.

Il montre en effet que (1) la réalisation de projet de regroupement ou de fusion passe vraisemblablement par l'embauche préalable d'une permanence, et que (2) l'embauche de cette permanence exige sans doute une aide financière extérieure (cette aide n'est peut-être pas essentielle, mais elle est souhaitable). Il tend par ailleurs (3) à démontrer que les coopératives d'habitation auront besoin de l'expertise des fédérations régionales ou du CQCH. Les fédérations régionales ou la CQCH ne peuvent évidemment pas contraindre les coopératives à se regrouper, mais elles devront les soutenir dans leur démarche. En somme, le projet pilote de la rue Dollard fournit désormais au Mouvement entier un modèle novateur de partage de ressources et de regroupement des coopératives – il faut maintenant le faire connaître.

À la demande du comité, le projet et le maintien en poste du coordonnateur se prolongera jusqu'au 30 juin 2017. La CQCH documentera le projet jusqu'à cette date.

5. Recommandations

Les intervenants du milieu auraient avantage à faire la promotion des projets de partage de ressources et à s'impliquer activement dans leur réalisation.

La réalisation d'un projet de partage de ressources peut éventuellement aboutir à une véritable fusion, mais les coopératives participantes *n'ont pas* à se fusionner. Compte tenu des réticences que suscitent les fusions, il faut s'assurer de comprendre et de faire comprendre la distinction qui existe entre le partage de ressources et une fusion.

Les intervenants du milieu doivent idéalement impulser la réalisation de projets de partage de ressources, puisqu'ils possèdent une vue d'ensemble du mouvement des coopératives d'habitation (a fortiori des coopératives susceptibles de porter un projet de partage de ressources) Ils doivent également se doter des ressources nécessaires afin d'accompagner les coopératives et/ou afin de les aider financièrement.

Les intervenants du milieu doivent idéalement aider les coopératives d'habitation à obtenir une aide financière afin d'embaucher une permanence (ex. subvention salariale). L'obtention d'une telle aide est capitale, puisqu'elle permet d'embaucher une permanence avant même d'avoir commencé à réaliser des économies d'échelles.

Les avantages financiers du partage de ressources sont indéniables, mais il faut les vanter. La réalisation d'un projet de partage de ressources exige une certaine préparation – il faut d'abord placer en rapport les membres des coopératives avant d'entreprendre un tel projet, il faut présenter de manière convaincante le projet. D'une part, il faut éviter de se précipiter ; d'autre part, il faut s'assurer du concours d'une fédération régionale (ou d'un autre acteur du milieu, qui possède une expertise reconnue).

Il faut faire preuve de persévérance, de tolérance, de patience et de transparence. L'apparence de conflit est tout aussi à éviter que le conflit d'intérêts lui-même. L'information doit être diffusée efficacement, elle doit être facile à obtenir et facile à comprendre. Cela est d'ailleurs particulièrement important au plan financier. Tout doit être documenté de manière rigoureuse.

Les coopératives participantes doivent se doter d'une structure de gouvernance démocratique, qui respecte les valeurs du mouvement coopératif. Là encore, le concours d'une fédération régionale est souhaitable.

Les coopératives participantes doivent s'assurer d'identifier précisément leurs besoins et leurs moyens avant d'embaucher une permanence. L'embauche d'une permanence constitue une étape extrêmement importante, et elle doit être réalisée avec rigueur et minutie : le mandat de la permanence doit être élaboré avec précision, tout comme ses conditions de travail, ses responsabilités, etc. Il faut non seulement trouver la bonne personne pour occuper cet emploi, mais il faut compter quelques mois pour mesurer les retombées de son travail.

Bibliographie

CQCH, 2016, *Étude de préféabilité de partage de ressources humaines entre coopératives d'habitation*, p.6.

CQCH, 2013, *Les coopératives d'habitation du Québec et la fin des conventions : principaux impacts*. Québec, CQCH.

CQCH, 2012, *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents des coopératives d'habitation*. Québec, CQCH.

CQCH, 2009. *Regroupement des coopératives d'habitation par arrondissement dans la région métropolitaine de Montréal*. Québec, CQCH.

CQCH, 2008. *Documents relatifs à la fusion des coopératives d'habitation : Aux mille tours et Émile*. Québec, CQCH.

CQCH, 2008. *Convention de fusion : mode d'emploi*. Québec. CQCH.

CQCH, 2006. *Projet d'une coopérative d'habitation de quartier Saint-Sauveur : Rapport-synthèse portant sur les constats, analyses et recommandations*, en collaboration avec la Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches. Québec, CQCH.

FECHAQC, 2002. *Faisabilité du regroupement de quatre coopératives d'habitation du site Bon-Pasteur : Rapport final – Étude de faisabilité*. Québec, FECHAQC.

L'Espérance, Michel, 1997. *L'évolution des structures de fonctionnement de la coopérative depuis sa fondation*, Coopérative d'habitation Rive-Gauche, Sherbrooke.

MDEIE, 2005. *Les coopératives d'habitation au Québec*. Québec, Direction des coopératives - MDEIE

Annexes

Annexe 1

Entrevue de la permanence de la rue Dollard, vendredi 20 janvier 2017. Transcription semi-intégrale normalisée, réalisée le 22 mars 2017.

CQCH : En lien avec l'emploi de coordonnateur que tu occupes au sein du groupe de la rue Dollard, j'aimerais savoir par rapport à l'occupation du temps, quelles sont dans une semaine moyenne... Quelles sont les principales tâches que tu fais dans une semaine, disons de 35 heures? Quelle serait la distribution des tâches?

Permanence : Il y a une portion de tâches de routine, comme faire le suivi des réunions, les procès-verbaux, le bulletin, la mise à jour des contacts et des choses comme ça, des choses qui reviennent, des suivis hebdomadaires. Mais sinon, la proportion... Au départ, c'était beaucoup plus le volet immobilier, ça c'est sûr. Il fallait faire des preuves, démontrer des choses. Mais là je pense que le volet associatif commence à prendre beaucoup plus de temps; peut-être même me prendre plus que la moitié de mon temps par semaine dans l'avenir. C'est compréhensible : les coopératives partent toutes de loin au niveau associatif, au niveau des régies internes, au niveau de la documentation – c'est obsolète dans la plupart des cas. Éventuellement, ça devrait se réduire comme portion pour devenir plus des tâches quotidiennes... les tâches quotidiennes vont prendre de plus en plus de place, d'après moi. Je pense à la gestion, à la collecte des loyers, à la comptabilité et des choses comme ça.

CQCH : Donc tu imagines que quelqu'un, par exemple un permanent qui sera là depuis plusieurs années, éventuellement... ça se re-stabiliserait...

Permanence : Oui

CQCH : ... Surtout vers des tâches plus quotidiennes, des choses plus.... ?

Permanence : Oui. Ce serait peut-être un tiers, un tiers, un tiers. Un tiers associatif; un tiers immobilier... l'associatif, on pourrait embarquer des choses de voisinages, d'activités sociales aussi. Mais oui, ça pourrait ressembler à un tiers, un tiers, un tiers. Un tiers, au fond, de tâches administratives, de suivis, de réunions, de régies et tout ça.

CQCH : Comment tu décides de ton occupation du temps? Est-ce que c'est quelqu'un... est-ce que ce sont les coopératives ou c'est toi-même qui décide selon les urgences...?

Permanence : Là c'est sûr que dans le projet il y a une part d'autonomie de ma part. Eux, ils s'attendaient au départ à ce que j'exerce un peu de leadership et que j'apporte des idées. Il y a une part du travail que je me donne à moi-même, mais avec leur consentement évidemment. Mais sinon comment je détermine les tâches que j'ai à faire ? C'est vraiment les mandats que le comité intercoop me donne, ce qui deviendrait éventuellement à un conseil d'administration. Ça part vraiment de là. Ensuite de ça, moi comme j'interviens au niveau des conseils

d'administration individuels, c'est sûr que dans les conseils j'ai pas mal de mandats aussi, de manières individuelles. Au début, ce n'était pas aussi important que maintenant, mais là je te dirais que depuis la réunion de novembre... je ne sais pas... on dirait qu'il y a eu un gain de confiance et tout le monde s'est mis à me demander plein de choses au niveau individuel. Je te donne un exemple : lundi, j'ai une rencontre de CA avec une coop qui a un besoin urgent de règlements d'immeuble pour gérer les locataires et tout ça. Je travaille là-dessus, mais chaque fois que j'ai un dossier comme ça j'essaie toujours de l'amener au niveau de l'intercoop. Comme j'ai fait avec le registre des loyers, par exemple. Il y a une coopérative vraiment mal organisée de ce côté-là... en même temps, je fais toujours le pont... des fois ça se traduit par un besoin... je développais un modèle de requête pour une coop et puis l'intercoop au complet l'a pris.

CQCH : Combien d'heures ou combien de temps par semaine tu passes au bureau en général? Quels pourraient être les besoins de façon générale... est-ce que tu penses que... je ne sais pas combien d'heures tu passes là-bas de disponibilités?

Permanence : Sur Dollard?

CQCH : Oui

Permanence : Je suis là trois jours par semaine, à partir de 13 h jusqu'à 18 h. Des fois, je reste là jusqu'à 19 h, mais ça ne donne pas grand-chose. Les journées où je n'ai pas de rencontres le soir; disons que je n'ai pas de rencontres de CA ... je pars à 18 h. Bref, je suis là un minimum de 15 heures par semaine. Je travaille chez moi avant de partir, deux ou trois heures... quatre ou cinq heures là-bas... et quand j'ai des rencontres de CA ou des réunions, je les fais en plus. Ça fait mon temps à la fin de la semaine. Je passe aussi une journée à la FECHAM; le vendredi, je le passe chez moi. Par exemple, comme aujourd'hui, juste avec ça ma semaine est faite, là. J'ai eu une grosse semaine.

CQCH : Tu as déjà dépassé les 35 heures?

Permanence : Oui, j'ai de grosses journées de neuf ou dix heures cette semaine...

CQCH : Est-ce que tu sens qu'il y a vraiment un besoin de présence physique au bureau ou tout se passe de façon électronique?

Permanence : Il y en a un. Pour deux raisons : pour l'accessibilité, parce qu'il y a des gens qui viennent parfois me voir, ils appellent et ils s'en viennent... des fois, ils arrivent à l'improviste parce qu'ils connaissent mes heures. C'est bien. Il y a un besoin aussi, surtout là... d'ailleurs, ça se peut que je rajoute le jeudi après-midi, en fait. Je vais voir avec la FECHAM. Je pourrais peut-être faire les mardis et les jeudis matins à la FECHAM à la place... Parce que le nombre de dossiers augmente beaucoup. J'ai ma valise, je traîne tout ça avec moi. Mais il y a une limite. Alors oui, oui il y a un besoin de présence physique, d'être sur place. Je suis convaincu. Si les coopératives se fusionnent, va falloir un bureau – comme la coopérative des Cantons de l'est, si tu veux. Ça prendrait un minimum d'heures de bureau par semaine, que les gens sachent que c'est ouvert 25 heures, disons, ou même 20 heures... au moins 4 jours/semaine.

CQCH : Dans l'idéal la personne... tu passerais 35 heures par semaine là, dans le cas d'une fusion? Avec un bureau?

Permanence : Oui, c'est ça. Je t'avoue que les conditions sont difficiles en ce moment. C'est pas tout le temps facile.

CQCH : Il y a des coop qui ont des bureaux... je diverge... mais il y a des coops qui ont des vrais bureaux...

Permanence : Elles en ont toutes sur la rue Dollard. Même la coop [X] en a un. Un petit bureau, avec un classeur. Le CA se rencontre là. Le CA ne se rencontre pas là où je suis; là où je suis, c'est les assemblées... c'est pas l'idéal.

CQCH : Non, ce pas l'idéal. Quelles sont les principales demandes de la part des coop depuis le que le projet à commencé? Quelles demandes sont vraiment venues d'elles et pas de nous, pas de la FECHAM...?

Permanence : Le déneigement, ça c'est venu des coop. Le besoin de vérificateur est venu d'elles aussi, parce qu'elles ont appris au cours de l'automne que le vérificateur se dirigeait vers la retraite... c'est un besoin plus spontané... Les autres besoins? On peut descendre au niveau des CA. Il y un besoin réel au niveau des relations de voisinage. J'ai eu aussi... je suis allé à la régie du logement, en fait. J'ai eu un cas de régie du logement, et je risque d'en avoir un autre là. Au niveau des interventions avec les membres, c'est des choses qui sont venues des coopératives... L'entretien du système de protection contre les incendies, c'est aussi venu des coop; c'est elles qui me l'ont demandé. C'est parti d'un CA et ça s'est répandu à tout le monde... c'est un exemple de chose qui s'est répandue. Sinon, des fois, c'est des choses plus petites. Des fois, ils vont chercher des choses; ils vont me montrer un document, un ordre du jour, par exemple, et ils vont me dire « qu'est-ce que tu en penses, est-ce que c'est correct? ».

CQCH : Comment tu qualifierais la fréquence de ces nouvelles demandes là? Est-ce que tu penses que tu aurais des demandes tout le temps ou est-ce que ça arrive de temps en temps, une fois par mois ?

Permanence : Dans le cas d'une fusion?

CQCH : Oui... une fusion éventuelle... un employé permanent.

Permanence : Oui, assez régulièrement. Si jamais les coop fusionnent, je pense qu'il va y avoir un « rush » au début... Parce que là, il y a des choses qu'ils retiennent au niveau de leur coopérative... ils essaient de se démerder ensemble. Mais oui, ils y en auraient sûrement à chaque semaine. Amplement... il y a pas mal d'ouvrage à faire.

CQCH : Est-ce que... à cause de l'ampleur de la tâche, as-tu décliné certaines demandes? Répondre par la négative : « je n'ai pas le temps ».

Permanence : Ça, à date j'ai eu de la misère à dire « je n'ai pas le temps » parce que... le contexte... premièrement, moi j'aime le contexte... Il y a des choses que je comprends ou que je pense comprendre, et je pense qu'une des premières choses dans le projet c'est que ça prend vraiment de l'écoute. Et de la disponibilité. Au niveau de la disponibilité, on parlait de mes heures tantôt, mais je suis parfois allé à leur grande corvée cet automne – j'ai passé la journée avec eux autres. Ça a aidé à tisser des liens, ça a aidé à développer...

CQCH : As-tu déjà dû décliner, dire « non »?

Permanence : Non... J'ai plutôt... Honnêtement à date j'ai plus souvent absorbé sur mon dos. Des fois, j'ai fait plus d'heures, mais je ne les compte pas ou je les reporte, mais ce n'est pas toujours facile. Je trouve que ça vaut la peine d'essayer de répondre à leurs demandes. Ça m'apprend à devenir de plus en plus efficace – prendre moins de temps pour faire la même chose, être un peu moins perfectionniste.

CQCH : Donc non, tu n'as pas dit « non », mais c'est surtout à cause du contexte...

Permanence : Il y a des fois où j'aurais pu dire « non ». Le plus gros « non » que j'ai dit à date, c'est comme le registre du loyer qui vient de m'arriver au début janvier... j'ai comme dit à la personne « ça va me faire super plaisir de le faire, mais je ne pourrai pas le faire avant... t'entendra pas parler de moi avant le 20 janvier certain, là ». Il commence à y avoir de plus en plus d'affaires à prioriser.

CQCH : On passe à un autre sujet. En termes de besoin matériel, comment tu... qu'est-ce que tu dirais quels seraient les besoins d'un employé permanent dans un groupe de coop?

Permanence : Un bureau fonctionnel, avec ordinateur, imprimante et tout ce qui faut – Internet, ces choses-là. Même que songer à développer des outils Internet serait à notre avantage, ce serait une très bonne chose pour la communication ou pour certaines entrées de données, selon comment ça va fonctionner; admettons que dans chaque immeuble la personne collecte ses loyers et elle va sur Internet... des outils comme ça. Ça prendrait une ligne téléphonique assurément, aussi. Une boîte-vocale, des classeurs en masse... Mais je pense qu'ils ont déjà tout ça eux autres et ça pourrait même libérer leurs bureaux; ça serait centralisé. Il y a aussi l'aspect transport, qui peut devenir plus important aussi. Moi, je n'ai pas de voiture. Mais jusqu'à date ça va très bien; je me débrouille très bien tout seul. L'été va revenir, je vais pouvoir prendre mon vélo. Mais il y a un aspect de ça. Je ne dis pas que la coop devrait avoir une voiture, mais peut-être fonctionner avec Communauto ou quelque chose comme ça. Ça serait éventuellement un besoin, parce que ici... si le volet... si les coop se fusionnent, moi je pense que le volet développement va devenir plus important et ça peut amener l'employé à se déplacer davantage...

CQCH : ... ou si les coops sont plus éloignées, parce que là elles sont une à coté de l'autre...

Permanence : ... oui, ça sur un super contexte, mais...

CQCH : ... mais c'est super spécifique...

Permanence : Oui. Mais ça prend des outils de bureautique standard, c'est le minimum je dirais.

CQCH : Parce que là tu utilises ton ordi personnel...

Permanence : ...et mon imprimante personnelle, oui.

CQCH : En termes d'information, quel serait... si toi tu devais embaucher une permanence pour un autre groupe de coop... c'est quoi les connaissances que cette personne devrait avoir, par rapport à la gestion immobilière, par exemple, ou à la gestion associative? Est-ce qu'elle devrait connaître certaines lois, ou des choses comme ça? Qu'est-ce que tu penses qui serait important à connaître?

Permanence : Je pense qu'il faut connaître un minimum du fonctionnement d'une coopérative, et je dirais même une connaissance de c'est quoi l'économie sociale parce que je trouve que ça aide la pensée et la philosophie qui va avec ça, ça aide à faire de choix. Oui, au niveau de la *loi sur les coopératives*, faudrait la connaître au minimum aussi. C'est sûr qu'on est capable de se débrouiller et de chercher, mais si tu pars avec ça déjà c'est bon. Ça prend une personne autonome qui est capable de se débrouiller, qui est capable d'avoir de l'écoute et d'affronter ces situations là.... Mais toi c'était plus en termes de connaissances ?

CQCH : En termes de connaissances ou de compétences, ça peut être des choses très concrètes : est-ce que la personne devrait connaître, par exemple, le fonctionnement de la régie du logement ?

Permanence : Ça aide.

CQCH : Ça aide ?

Permanence : C'est clair que tout ça, idéalement... si tu connais comment ça fonctionne les dossiers à la régie, si tu en as déjà fait ; si tu connais la loi sur les coopératives, le fonctionnement interne, même, des règlements internes [inaudible]... après ça c'est plus au niveau des qualités personnelles, je te dirais : autonomie, débrouillardise, créativité. La créativité je pense que c'est très important dans ce contexte là, parce justement... les choses... parce que le temps est serré et il faut que tu trouve les moyens... Ça prend quelqu'un qui est capable de voir... quelqu'un qui a quand même une vision d'ensemble, même si... oui, ça prend quelqu'un qui est capable de gérer plusieurs tâches en même temps...

CQCH :... plusieurs dossiers en même temps...

Permanence : Oui.

CQCH : Comment tu qualifierais le soutien que tu as reçu de la CQCH et de la FECHAM?

Permanence : La CQCH? Moi j'ai vraiment rien à redire. Dans le fond, je ne la voyais pas comme un joueur impliqué dans le quotidien tout le temps. C'est sûr que si ça avait adonné que tu

viennes plus souvent aux réunions, j'aurais trouvé ça chouette aussi; mais, en même temps, ce n'est pas quelque chose qui m'a manqué parce que je sais que la CQCH est là et que si on a besoin on peut aller la voir – je pense que, dans ce contexte là, elle joue son rôle et c'est correct. Le soutien de [X] à la FECHAM, ça c'est numéro un, vraiment. Je ne parle pas tant que ça à [X] chaque semaine, mais les contacts que j'ai avec [X]... c'est crucial pour moi. Ça me sécurise sur bien des choses. Parce qu'au fond... on parlait des tâches tantôt... Il faut que tu sois capable de fonctionner de manière tout seul, aussi. Je suis quand même assez isolé. Je suis avec plein de monde, mais en même temps je suis comme assez isolé. La FECHAM vient jouer un rôle pour moi de... de... de...

CQCH : ... De bouée? De phare? De port d'attache?

Permanence : Pas d'approuver, mais de *tester*, de *valider* mes actions, admettons. C'est sûr que la FECHAM, honnêtement, du côté des conseillers en gestion, c'est sûr que je m'attendais à un petit peu plus. Au début, j'avais eu une première journée de formation au mois d'août avec [X] j'avais trouvé ça super et ça été super utile. Pour le reste, je pense qu'il y aurait pu y avoir plus de collaboration de la part des conseillers en gestion... ou, en tous cas, je sais... je ne le prends pas personnel – je ne pense pas que ce soit quelque chose de personnel – c'est plus quelque chose d'administratif et fonctionnel, mais il aurait pu y avoir plus d'ouverture. Mais bon quand même il y a [X] qui est là, qui fait des affaires. Lui, j'ai accès à lui. Il m'a donné du soutien. On a jaser. Des fois, c'est pas des grosses choses, mais en général...oui, le soutien de la FECHAM est bon.

CQCH : Est-ce que tu trouves que c'était suffisant comme soutien? Tu aurais aimé avoir plus de soutien de la part des conseillers en gestion, par exemple, mais au niveau de la FECHAM en général comme organisation, est-ce que c'était suffisant ou est-ce que tu aurais apprécié en avoir plus?

Permanence : Sur des questions plus pointues, genre, je pense autre surtout dans les cas où j'accentue ça... c'est plus des cas de gestion isolés, admettons... des problèmes d'un membre dans une coop avec le CA, et non pas des choses générales de comptabilité – ça je me débrouille bien, là –, mais c'est ça : dans des choses plus pointues, ça aurait été bien. Pour que je me sente en confiance. Là je vais voir ailleurs...

CQCH : Quand tu vas voir ailleurs, justement – à qui... où tu vas chercher ton info?

Permanence : J'utilise beaucoup Internet, c'est sûr; au niveau des lois, tout ça... le site de la CQCH. La documentation qui est là, c'est une bonne base. Surtout si on te demande quelque chose dont t'as aucune idée. Il y a plein de documents là qu'on peut utiliser, et qui peuvent permettre d'accélérer les choses ou qui donnent un bon point de départ.... La FECHAM, même la FECHIMM. Je fonctionne pas mal par Internet. J'ai aussi une bonne amie, des fois quand c'est plus des questions philosophiques, je peux jaser avec; un peu comme je fais avec [X] à la FECHAM. J'y vais selon le besoin. La Régie du logement quand je suis allé, c'est ça : je me suis informé, j'ai fait le tour du site de la régie; téléphoner, aussi.

CQCH : Je sors du questionnaire un peu, mais comment ça s'est passé? Tu as eu une demande et tu es allé? Comment ça s'est passé? Tu t'es sentis comme démunis ou tu étais quand même bien en contrôle du dossier?

Permanence : Au niveau de la Régie?

CQCH : Oui

Permanence : Je ne me suis pas senti démunis du tout, parce que dans mon expérience personnelle de coopérative – ça c'est une autre affaire à laquelle je me réfère aussi – , je fais beaucoup référence au travail que j'ai fait admettons pendant cinq que j'ai impliqué chez nous; des fois, il y a des documents que je pars de ça, des documents que j'avais créés pour ça... Mais non, ça, la Régie... on a eu des cas des fois, des lettres des avocats, aussi; je ne suis jamais craintif. Quand j'ai un stress, ce n'est pas par rapport admettons à la peur de ne pas être capable de le faire; des fois, c'est plus organisationnel ou de planification.

CQCH : Si on parle de charge de travail totale, comment tu qualifierais la charge de travail actuellement? Elle est lourde, elle est convenable? Est-ce qu'un travailleur moyen pourrait en prendre plus, par exemple? Ou est-ce que c'est déjà beaucoup?

Permanence : Je pense que plus ça va aller, plus la personne pourrait en prendre. Parce que là, il y a tellement de choses à construire, à mettre en place... Tout est en place, mais en même temps tout est encore à mettre en place. Mais oui, je me verrais avoir un projet de développement en plus des projets que j'ai déjà. Ça serait réaliste. Là, il y a des fois où je déborde, c'est vrai; il y a aussi des fois où je cherche à en remettre... mais dans un contexte plus quotidien et que ça roule il y aurait peut-être des coins que je couperais un peu plus ronds. Mais il y avait la confiance des gens à gagner – si t'arrives avec un affaire tout croche... Je fais vraiment au meilleur de mes connaissances et de ce que je pense, mais je pense que la charge de travail... bon, si on était au mois de septembre je te dirais peut-être même qu'on pourrait baisser le nombre d'heures, mais il y a vraiment eu une évolution et je pense que ça va encore évoluer. L'aspect planification va peut-être devenir beaucoup plus important; ça prendrait un calendrier administratif... Je pense qu'à la limite, il pourrait avoir deux employés; éventuellement, en tous les cas. Peut-être pas un autre employé à temps plein, mais un employé pour les tâches administratives...

CQCH : Il y a des groupes de coop avec plus qu'un employé permanent, où il y a moins de logements... La coop [X] a moins de logements, et ils sont trois, quatre – cinq? employés permanents...

Permanence : Ils ont quatre-vingt logements, je pense.

CQCH : Quelque chose comme ça... C'est sûr qu'à 147 logements...

Permanence : Je pense que ça vaudrait la peine. Mais bon : une étape à la fois.

CQCH : Si on parle d'acteurs externes, d'autres personnes – les villes, les arrondissements, les fournisseurs externes avec qui tu as le plus fait affaire... Avec qui tu as fait le plus affaire?

Permanence : Les fournisseurs, ça c'est sûr. En tout genre. Et on peut même voir la Fédération comme un fournisseur; d'ailleurs, c'est vraiment un fournisseur de services. Je pense que c'est très important d'être capable de faire affaire avec la Fédération. Sinon, les contracteurs la banque, aussi. Je pense à la Caisse solidaire. J'ai des dossiers avec la Caisse solidaire dans ce projet-là. J'en ai un concret qui est en train de se faire. Il faut être capable de gérer ça. Il faut être capable de faire affaire avec des entrepreneurs indépendants.

CQCH : As-tu fait affaire avec la ville?

Permanence : La ville? À date. Non. La Régie, oui. La ville, non. Je sais que les coops de la rue Dollard ont un dossier en cours de contestation de taxes. Quand elles vont avoir une réponse, elles aimeraient que ce soit moi qui s'en occupe. C'est certain que oui... dans un projet de même, c'est sûr que tu es appelé à faire affaire avec la ville.

CQCH : Sinon, est-ce qu'il y a d'autres organismes gouvernementaux, provinciaux, fédéraux...?

Permanence : Moi ce que je pense... des fois je me dis souvent... Admettons que tout soit concrétisé, qu'on ait d'autres employés – je pense souvent à aller chercher des stagiaires, des choses comme ça, des stagiaires qui pourraient aider à partir le bureau pendant quelques semaines...

CQCH : Sinon, avec d'autres organismes en général avec qui tu as fait affaire ou avec qui tu pourrais faire affaire... si on parle d'éventuellement...? Qu'est-ce que tu pourrais imaginer?

Permanence : Comme organismes?

CQCH : Avec qui un employé permanent pourrait avoir à faire affaire?

Permanence : Je pense avec des organismes d'économie sociale, pour encourager ça, pour les services... Je pense qu'il faut être capable de faire affaire avec le monde communautaire en général.

CQCH : Il y a deux coops, enfin trois coops qui ne font pas partie du groupe...

Permanence : La coop [x] est venue à une seule réunion. Moins souvent que toi!

CQCH : Elle était là au début, à toutes les réunions préliminaires elle était là...

Permanence : Je pense que c'est la perception un peu.... Eux, c'est dans leur tête. C'est comment ils perçoivent les autres coopératives; je pense que c'est ça leur blocage. Pour eux autres, [X] en face est en faillite, [X] à côté est tout croche...

CQCH : Mais ma question, c'est ces coops qui n'ont jamais été dans le projet, qui ont débarqué ou semi-débarqué, qui sont plus ou moins impliquées; sont comment tes relations avec ces

coops-là? Est-ce que tu en as, premièrement, et comment tu les qualifierais? Elles son cordiales, elles sont...?

Permanence : Il y a une avec qui je n'ai aucun-aucun contact; mais je te dirais que les neufs autres coops sur la rue n'ont aucun contact avec eux autres non plus. Il y a [X] de la coops [x] qui m'a présenté à quelqu'un de cette coop là, mais ça n'a rien fait. D'ailleurs, [X] a même essayé de leur passer le bulletin de l'Intercoop – le bulletin on l'envoie que tu sois dans le projet ou pas... Bon, j'ai eu des échanges avec la coop [XX], mais ils vivent des problématiques assez importantes eux-autres aussi et c'est la FECHAM qui s'en occupe. Je n'ai plus de lien avec eux autres comme tel.

CQCH : En termes de « autres tâches », quelque chose que tu n'as jamais fait, que tu penses qui peut arriver éventuellement? Qu'est-ce que tu penses que dans le futur peut arriver à une employé permanent de coop? Quelque chose que tu n'as pas fait encore, mais qu'est-ce que tu peux imaginer qui pourrait arriver comme situation?

Permanence : Dans l'immobilier, l'achat d'immeubles... Je n'ai pas eu à négocier non plus de prêt hypothécaire. Je sais comment, j'ai déjà fait ça pour des raisons personnelles à plusieurs reprises, mais ça c'est des tâches qui devraient être considérées. Et il va aussi y avoir toute la structure de la coopérative à mettre en place, même si on avait un plan tout déjà établi il faut faire marcher les comités; développer des activités. Moi je pense que le côté activité social... le côté social n'est pas assez développé. Ça serait important. Il faut trouver un moyen de recréer un peu le sentiment d'appartenance que, autrefois, il y avait d'une autre façon et je pense que le meilleur moyen de développer un sentiment d'appartenance c'est par la participation. Il faudrait développer ça. Un sentiment d'appartenance, à un autre niveau. Mais je fais quand même beaucoup de choses actuellement : de la production d'états financiers à des ordres du jour...

CQCH : Ce serait l'aspect développement de la coop, économiquement parlant?

Permanence : C'est une des choses qui m'intéresse le plus là-dedans aussi. C'est quelque chose d'important, de s'assurer du renouvellement de ce qui est en place... la pérennité comme on dit.

L'INTERCOOP

BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ INTERCOOP DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RUE DOLLARD

n° 1

RAYON DE L'AVENIR – FLEUR DE LYS – LES ASSOCIÉS – CENT SOUS – DOLLARD – DU SOURIRE – TOURNESOL

Septembre 2016

COMITÉ INTERCOOP

Chaque coop qui participe au projet a son représentant sur le comité auquel se joint un coordonnateur et deux superviseurs.

Francine Plante (Cent Sous); Micheline Grisé (Des Associés); France Thibert (Dollard); Jacques Bigras (Du Sourire); Alexandre Marchand (Fleur de Lys); Kimberley Innis (Rayon de l'Avenir); Jacques Aspell (Tournesol); Réal Routhier (coordonnateur); Loïc Nigen & Stéphane Tremblay (superviseurs)

SAVIEZ-VOUS QUE...

...la responsabilité de nommer le président du CA – par conséquent, de la coopérative – revient aux administrateurs? En effet, si la Loi sur les coopératives accorde aux membres de l'assemblée le pouvoir d'élire ou de révoquer les administrateurs, c'est aux administrateurs que revient celui de nommer ou de destituer les dirigeants. Cela vaut aussi pour le poste de président.

EN BREF!

- Le coordonnateur a maintenant son bureau sur la rue Dollard.
- Assistance aux CA : Les administrateurs sont invités – en individuel ou pour les réunions du CA – à faire appel au coordonnateur pour de l'aide dans leurs tâches. Tous les sujets sont les bienvenus!
- Déneigement : Un processus de soumission est en cours en vue de l'octroi du contrat pour l'hiver 2016-2017.
- Régie interne : la révision des règlements de régie interne est débutée.
- On parle du projet : Un article paraîtra bientôt dans la revue Les COOPS de la CQCH ainsi que dans l'info-lettre de la FÉCHAM : Le Pause-Café. Parlez-en!

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Vous avez une question au sujet de l'Intercoop, communiquez avec le représentant d'une des coopératives participantes ou parlez-en à votre CA.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité Intercoop se tiendra le lundi 24 octobre 2016 à 19h.

UN BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ À TOUS

Dans une volonté de communiquer avec les membres de l'ensemble des coopératives d'habitation de la rue Dollard, le comité Intercoop a décidé de mettre sur pied un bulletin mensuel d'information. L'objectif est de faire connaître les grandes lignes des activités du comité. Et ça, en une seule page. Après chacune des réunions du comité, les principaux dossiers et sujets vous seront partagés. Au cours de la réunion du mois de septembre, les représentants des coopératives ont manifestés le désir d'encourager l'interaction avec et entre les membres de toutes les coopératives au sujet du projet-pilote. Voici le bulletin n° 1.

PROJET-PILOTE DE RECHERCHE-ACTION : L'INTERCOOP

D'ailleurs, c'est quoi l'Intercoop? C'est le regroupement des coopératives d'habitation de la rue Dollard pour un partage de services entre elles. Le groupe – mis de l'avant dans le cadre d'un projet-pilote de recherche-action de la CQCH – aspire ainsi à une amélioration de la qualité de vie. Soutenu par la FÉCHAM le projet d'une durée de 7 ½ mois vise à déterminer les caractéristiques et les bonnes pratiques encadrant le partage de services. De ce fait, la CQCH et la FÉCHAM ont un rôle de superviseurs sur l'ensemble du projet. Celui du coordonnateur est de centraliser les informations, de mettre en ordre les éléments séparés, d'harmoniser l'action dans les mandats que lui confie son supérieur hiérarchique : le comité Intercoop. Le rôle de chaque représentant est important puisqu'il est la voix de sa Coop. Sa présence aux réunions signifie une opportunité de participer aux orientations du groupe. En cas d'impossibilité d'être présent, chaque Coop a nommé un représentant substitut qui assure alors la présence de la Coop aux réunions. De plus, les représentants substitués sont les bienvenus à toutes les réunions.

AUCUN DE NOUS NE SAIT CE QUE NOUS SAVONS TOUS ENSEMBLE

Ce projet-pilote représente pour les coops l'opportunité de s'unir et d'innover. C'est vivre l'expérience de créer un collectif à l'image des besoins des coopératives et d'en tester le fonctionnement avant d'avoir à se prononcer sur la forme finale qu'on lui donnera. Pour y arriver on se doit de « faire comme si » c'était déjà fait. Dès maintenant penser et agir en termes de collectif va créer l'ouverture nécessaire à la prise de décision et à la recherche de solutions. Plus nous serons nombreux, mieux ce sera. Si la force de l'Intercoop réside dans le partage de services, c'est dans le partage des connaissances que se trouve sa richesse. La citation d'Euripide – « *Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous ensemble* » – résume bien cet appel à la coopération. À la réunion de septembre un climat de confiance était bien présent face au défi que soulève les deux volets du projet, soit la gestion associative et immobilière. Prochainement le comité sera invité à se prononcer sur la vision et les valeurs qu'il souhaite donner au regroupement des coopératives de la rue Dollard.

L'INTERCOOP

BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ INTERCOOP DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RUE DOLLARD

n° 2

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD – DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

Octobre 2016

COMITÉ INTERCOOP

Cent Sous...	...Francine Plante
Crémazie...	...Carole Primeau
Des Associés...	...Micheline Grisé
Dollard...	...France Thibert
Du Sourire...	...Jacques Bigras
Fleur de Lys...	...Alexandre Marchand
Rayon de l'Avenir...	...Kimberley Innis
Tournesol...	...Jacques Aspell
Coordonnateur...	...Réal Routhier
Superviseur...	...Loïc Nigen
Superviseur...	...Stéphane Tremblay

SAVIEZ-VOUS QUE...

...la Loi sur les coopératives fixe le montant de la part sociale à 10\$. Par exemple, si lors de votre adhésion à votre coopérative vous avez payé 200\$ de parts sociales, cela signifie que vous détenez 20 parts sociales d'une valeur de 10\$ chacune. Quant au nombre de parts sociales à souscrire, il est déterminé par le règlement de régie interne de votre Coop.

EN BREF!

- Plusieurs coopératives de la rue Dollard tiendront leur corvée d'automne le samedi 5 novembre. Les feuilles se sont donné le mot, elles tombent.
- Il reste encore 2 ou 3 bureaux à donner à la FECHAM. Faites vite et rafraîchissez le bureau de votre Coop! Demandez Loïc au 450-651-5520.
- La révision des règlements de régie interne progresse. Un sous-comité formé de 3 personnes (des coopératives Dollard, Des Associés et Tournesol) élaguera les mots les plus poussiéreux.
- Le comité mandate le coordonnateur d'enclencher un processus de soumission pour l'entretien des systèmes de protection d'incendie.

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Vous avez une question au sujet de l'Intercoop, communiquez avec le représentant d'une des coopératives participantes ou parlez-en à votre CA.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 23 novembre 2016 à 19h.

À QUI LE TOUR M. LE PRÉSIDENT?

Tous les yeux se sont tournés vers Julie. À la première réunion du comité Intercoop le 19 septembre dernier, les représentants des Coops s'étaient mis d'accord pour adopter le fonctionnement d'un CA. Le comité avait donc besoin d'un président ou d'une présidente. Profitant du fait que les Coops font partie d'un projet-pilote de recherche-action, l'idée d'adopter un principe d'alternance pour la présidence du comité a vite fait son chemin et s'est cristallisée lorsque Jacques Aspell de la Coop Tournesol fut le premier à être nommé « président ». Ainsi, Jacques a présidé la réunion du mois d'octobre. À la fin de l'ordre du jour, lorsqu'est venu le temps de nommer celui ou celle qui assurerait la présidence de la réunion de novembre, les représentants et représentants substitués ont tournés leurs regards vers Julie Boucher de la Coop Des Associés. Outre le fait de présider la prochaine réunion, Julie, avec la collaboration du coordonnateur, approuvera la proposition d'ordre du jour et la version finale du bulletin L'Intercoop n° 2 – celui-là même que vous lisez. Vers qui les yeux de Julie se tourneront-ils... à suivre. Et merci Jacques! C'était super et dans les temps.

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

En octobre, un des points attendus de l'ordre du jour était certes l'octroi du contrat de déneigement. Six entrepreneurs ont été invités à soumissionner dont Les Clarines du Richelieu qui jusqu'à l'année dernière détenaient le contrat de déneigement. Nous savons maintenant qu'il en coûtera beaucoup moins cher cet hiver pour prendre son café devant la fenêtre et regarder le tracteur déneiger l'entrée. De plus, Concept Hi-Verdur inc. – recommandé à l'unanimité par le comité Intercoop – offre le service d'avertissement téléphonique pour faciliter la coordination des opérations. Chaque résident sera avisé personnellement du moment où aura lieu le nettoyage des stationnements. Bientôt, vous serez appelé à fournir votre numéro de téléphone.

Y-A-T-IL UN INFOGRAPHISTE PARI MI NOUS? ON S'AFFICHE!

Les coopératives membres du projet-pilote de l'Intercoop planteront aussi leurs piquets. D'un élan unanime, les représentants ont décidés d'y aller d'un geste rassembleur en inscrivant les coops au concours *Affichez votre coopérative dans votre quartier*. Aussitôt, Kim de la Coop Rayon de l'Avenir s'est mise à la recherche d'un producteur d'affiches. Les candidatures doivent être déposées avant le 14 novembre, 8h. Si des talents d'infographistes se cachent parmi les membres des coops, faites-le savoir au comité Intercoop. Votre collaboration est la bienvenue. Le gagnant sera connu à l'AGA de la FECHAM, le 26 novembre prochain.

On se souhaite bonne chance!

L'INTERCOOP

BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ INTERCOOP DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RUE DOLLARD

n° 3

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD – DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

Novembre 2016

COMITÉ INTERCOOP

Cent Sous...	...Francine Plante
Crémazie...	...Carole Primeau
Des Associés...	...Micheline Grisé
Dollard...	...France Thibert
Du Sourire...	...Jacques Bigras
Fleur de Lys...	...Alexandre Marchand
Rayon de l'Avenir...	...Kimberley Innis
Tournesol...	...Jacques Aspell
Coordonnateur...	...Réal Routhier
Superviseur...	...Loïc Nigen
Superviseur...	...Stéphane Tremblay

SAVIEZ-VOUS QUE...

☞ ...l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire ne peut être amendé ni modifié? L'article 79 de la Loi sur les coopératives stipule que seuls les sujets mentionnés sur l'avis de convocation peuvent être l'objet de délibérations et de décisions à une assemblée extraordinaire.

☞ ...l'adoption des états financiers est un pouvoir exclusif au CA de votre coop?

EN BREF!

- Le président du mois est Alexandre Marchand (Fleur de Lys). Merci à Julie Boucher (Des Associés) d'avoir assuré la présidence de la dernière réunion.
- Denis Larouche CPA cesse ses activités. Sept coopératives sont touchées par le départ à la retraite du vérificateur. Le comité Intercoop demande au coordonnateur d'obtenir des soumissions pour la réunion de décembre.
- À la demande du comité, le coordonnateur participera à l'élaboration du budget 2017 de chacune des coops.
- Un code de déontologie s'adressant aux administrateurs et aux dirigeants a été transmis à tous les CA de l'Intercoop à des fins d'adoption.

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Vous avez une question au sujet de l'Intercoop, communiquez avec le représentant d'une des coopératives participantes ou parlez-en à votre CA.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 14 décembre 2016 à 19h.

ON S'HARMONISE!

À sa réunion du 23 novembre le comité Intercoop avait pour tâche de mettre la touche finale à l'harmonisation de la régie interne. Les huit règlements des coopératives nécessitaient une révision non seulement dû à plusieurs changements apportés à la Loi ces dernières années, mais aussi parce que dans certains cas la dernière mise à jour de ces règlements remontait au début du siècle. Outre l'obligation de se conformer à la Loi, l'objectif de la démarche était d'arriver à proposer une nouvelle régie interne inspiré des huit versions individuelles. Trois étapes préparatoires ont précédés la tâche des représentants. Premièrement, un travail d'élagage pour supprimer les articles qui ne relevaient pas de la régie interne ou qui n'était pas conforme à la Loi. Ensuite, la mise en place d'un tableau permettant de comparer – article par article – chacune des régies et d'y inscrire les propositions de modifications allant de l'obligation à la suggestion en passant par des recommandations. Une fois inscrites au tableau, les propositions de modifications visant l'harmonie ont été soumises à un sous-comité qui s'est chargé d'éliminer les articles des régies individuelles qui étaient trop dissonants par rapport à la majorité. C'est ce résultat qui a été présenté au comité à l'aide d'un projecteur (merci à la Fecham pour le prêt) facilitant ainsi l'écoute et l'accord au diapason des choix à faire. Objectif atteint. Règlements de régie interne harmonisée. L'inter-coopération à l'avant-scène, les conseils d'administration possèdent maintenant un document de régie interne qu'ils doivent – comme le précise l'article 122 de la Loi – faire adopter par l'assemblée général. Le métronome est en marche...

ON GAGNE

Les coopératives de l'Intercoop étaient fièrement représentées samedi dernier sur la scène de l'assemblée générale annuelle de la Fecham. En après-midi, suite à l'annonce du gagnant du concours « Affichez votre coopérative », c'est avec le sourire que le regroupement des coops de la rue Dollard a reçu son prix de 500\$. On gagne à s'harmoniser... comme qui dirait. Merci à Concept Hi-Verdur commanditaire des affiches.

ON CÉLÈBRE

À la prochaine réunion du comité, le projet-pilote de l'Intercoop sera à mi-chemin. Déjà! Oui déjà. Question de souligner le trajet parcouru en toute simplicité, le comité donne rendez-vous à tous les membres des coopératives le jeudi 15 décembre pour un 5 à 7 à la Brasserie Tremblay au 407 rue Grant (coin rue Guillaume) face à la bibliothèque Jacques Ferron. Il sera permis d'écrire l'avenir et de refaire le monde à notre image. Mais surtout, ce sera un moment pour célébrer le plaisir que l'on gagne à s'harmoniser. Et pour reprendre une devise de table ronde encore plus traditionnelle que la Brasserie Tremblay...

On pour tous! Tous pourront!

L'INTERCOOP

BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ INTERCOOP DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RUE DOLLARD

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD – DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

n° 4

Décembre 2016

COMITÉ INTERCOOP

Cent Sous...	...Francine Plante
Crémazie...	...Carole Primeau
Des Associés...	...Micheline Grisé
Dollard...	...France Thibert
Du Sourire...	...Jacques Bigras
Fleur de Lys...	...Alexandre Marchand
Rayon de l'avenir...	...Kimberley Innis
Tournesol...	...Jacques Aspell
Coordonnateur...	...Réal Routhier
Superviseur...	...Loïc Nigen
Superviseur...	...Stéphane Tremblay

SAVIEZ-VOUS QUE...

☞ ...toute coopérative peut, par règlement, soumettre toute personne à une période d'essai d'au maximum 6 mois? Oui, et l'article 221.2 de la Loi précise que pendant cette période d'essai, la personne est un membre auxiliaire. De plus, un membre auxiliaire n'a pas de droit de vote et n'est éligible à aucune fonction.

EN BREF!

- Jacques Bigras (Du Sourire) est le président du mois. Merci à Alexandre Marchand (Fleur de Lys) d'avoir assuré la présidence de la réunion de décembre.
- Un poste de secrétaire s'ajoute au comité Intercoop. Julie Boucher (Des Associés) est la première à occuper cette fonction.
- Le comité a résolu d'utiliser le prix du concours *Affichez votre coop* (500\$) à l'achat d'un projecteur. Le projecteur pourra – sur réservation – être utilisé par l'ensemble des coopératives de l'Intercoop.
- Dans un souci de planification de ses activités, le comité Intercoop demande aux CA des Coops d'informer le coordonnateur de leur dates de réunions.

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Vous avez une question au sujet de l'Intercoop, communiquez avec le représentant d'une des coopératives participantes ou parlez-en à votre CA.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 18 janvier 2017 à 18h30.

LA RÉUNION DES ASSEMBLÉES

En décembre le comité Intercoop s'est entendu sur le calendrier de la 2^e moitié du projet-pilote. Puis, les représentants des coopératives se sont penchés sur les principaux sujets à inscrire à l'ordre du jour des quatre prochaines rencontres mensuelles du comité. À quoi serviront-elles? D'ici la fin, la vie associative occupera une plus grande place autour de la table des discussions alors qu'au centre, le volet immobilier et ses économies appétissantes demeureront le plat de résistance. Planifier la dernière réunion du projet a fait monter au palais un goût de revenez-y. Comme à la dernière bouchée d'une tourtière chaude et réconfortante la question a surgit des quatre coins de la table : *Est-ce qu'on pourrait en avoir plus?* Les représentants ont demandé de regarder la possibilité d'ajouter 22 semaines au projet. *Qui répondra à la question?* Le four est chaud. Les représentants ont alors amorcé une discussion quant à la manière de présenter aux membres de l'ensemble des coopératives le choix qu'ils auront à faire au sujet d'un règlement de fusion. *Comment procéder?* La réunion de toutes les assemblées autour de la même table s'avère le meilleur moyen de partager l'information aux membres des coopératives. Une réunion des 8 assemblées est donc à prévoir en mars. À suivre...

QUAND LE SI EST AU CŒUR DE LA FUSION

Depuis septembre, faire comme si les 8 coopératives n'en étaient qu'une seule a permis de faire d'importantes économies. Grâce à la force du groupe, la situation s'est produite à nouveau en décembre avec les soumissions pour la production des états financiers 2016 des 8 coopératives. Mais pour la première fois le « Faire comme si » stop l'accès à une plus grande économie. Les cabinets comptables avaient aussi remis au comité une soumission comme s'il s'agissait d'une seule coopérative de 147 logements. Résultats... Le comité s'est retrouvé face à la plus grosse économie à lui être présenté depuis le début du projet-pilote. Non seulement parce que ça représente un gain d'une vingtaine de milliers de dollars mais en plus, ça signifie une importante diminution de la charge de travail. Produire 8 états financiers coûte 8 fois le même travail. Pour des économies plus substantielles, il suffit d'envisager que les 147 logements s'unissent, pour de vrai.

BIENVENU AU NOUVEL AN!

Minuit tapant. Heure des bilans. Clic-clic-clic-clic-clic-clic-clic-clic! Les 8 coopératives prennent une photo de leur exercice financier 2016. Les résultats sont-ils à la hauteur de ce qu'on avait souhaité? Minuit une seconde. Les comptes se remettent à zéro. Clic-clic-clic-clic-clic-clic-clic-clic! Que prévoient les 8 budgets 2017? Qui sait? Le prochain clic sera peut-être celui d'une photo d'une coopérative prospère à son premier jour de l'AN.

Bonne et Heureuse Année à tous les membres!

L'INTERCOOP

BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ INTERCOOP DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RUE DOLLARD

n° 5

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD – DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

Janvier 2017

COMITÉ INTERCOOP

Cent Sous...	...Francine Plante
Crémazie...	...Carole Primeau
Des Associés...	...Micheline Grisé
Dollard...	...France Thibert
Du Sourire...	...Jacques Bigras
Fleur de Lys...	...Alexandre Marchand
Rayon de l'avenir...	...Kimberley Innis
Tournesol...	...Jacques Aspell
Coordonnateur...	...Réal Routhier
Superviseur...	...Loïc Nigen
Superviseur...	...Stéphane Tremblay

SAVIEZ-VOUS QUE...

- ☞ ...l'article 122 de la Loi sur les coopératives attribue à l'assemblée des membres le pouvoir d'adopter et de modifier les règlements de votre coopérative?
- ☞ ...une copie de tout projet de modification des règlements doit accompagner l'avis de convocation de l'assemblée au cours de laquelle ces changements seront adoptés?

EN BREF!

- Jacques Bigras (Du Sourire) est le président du mois.
- C'est le cabinet comptable Sauvageau & Hanley qui a été retenu par les 8 coopératives pour l'audit des états financiers 2016.
- Un règlement sur les modalités de recours à la médiation sera adopté par les coopératives avec la régie interne.
- Le comité Intercoop souhaite la meilleur des chances à Stéphane Tremblay qui poursuivra sa carrière à la SCHL.
- La coopérative Du Sourire opte pour le programme AFIC (avantages financiers) de la Caisse d'économie Solidaire.

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Vous avez une question au sujet de l'Intercoop, communiquez avec le représentant d'une des coopératives participantes ou parlez-en à votre CA.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 22 février 2017 à 18h30.

ET LES DATES SONT...

Bonne nouvelle! La CQCH a donné son accord à une prolongation du projet-pilote. Oubliez le 14 avril. La date à retenir est maintenant le 30 juin. Merci à la CQCH. Parlant de date à retenir, les deux prochains mois en sont remplis. Tout d'abord une série d'assemblée générale extraordinaire (AGE) a été planifiée pour permettre aux coopératives d'adopter leur budget 2017 ainsi que les règlements de régie interne. Rappelons que la proposition des modifications à la régie interne est le résultat du travail du comité Intercoop. En novembre dernier le comité s'est appliqué à harmoniser une proposition finale à partir des 8 règlements de régie interne existant et des modifications à la Loi des coopératives survenues au cours des dernières années. Il est important de valoriser la régie interne et de la maintenir à jour puisqu'elle précise les règles de fonctionnement d'une coopérative et encadre la conduite humaine. Bref! Les membres seront convoqués en assemblée générale et appelés à exercer leur pouvoir démocratique et exclusif au profit de la collectivité et du bien-être commun. Voici le carré-aux-dates pour la tenue de ces assemblées (AGE) dans chacune des coopératives :

Des Associés :	le lundi 20 février à 19h00.
Fleur de Lys :	le dimanche 26 février à 10h00.
Crémazie :	le dimanche 26 février à 16h00.
Tournesol :	le lundi 27 février à 19h00.
Dollard :	le lundi 6 mars à 19h00.
Du Sourire :	le mardi 7 mars à 19h00.
Cent Sous :	le mercredi 8 mars à 19h00.
Rayon de l'avenir :	à confirmer.

LE 15 FÉVRIER

On ne peut parler du projet-pilote sans envisager la possibilité de fusionner les 8 coops en 1 seule. Depuis plusieurs mois, le comité Intercoop découvre les avantages qu'apporterait une telle fusion. C'est pourquoi le 15 février les 45 administrateurs sont invités à une rencontre pour échanger sur ce sujet. Cette réunion permettra d'apporter des ajustements et de peaufiner la présentation qui sera faite à l'ensemble des membres des coopératives, soit à 147 coopérants.

LE 29 MARS

Le 29 mars est la date à retenir pour la réunion de tous les membres. Ce rendez-vous ne servira pas à prendre une décision finale au sujet de la fusion. Mais à informer tous les membres sur les impacts positifs d'une fusion comme l'amélioration de la qualité de vie et de la démocratie. Aussi, qu'elle permettrait un développement économique et social important que la structure individuelle actuelle des coopératives ne permet pas. Lorsque le temps sera venu, soyez rassuré, le pouvoir de prendre une telle décision appartient exclusivement aux membres. À suivre!

L'INTERCOOP

BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ INTERCOOP DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RUE DOLLARD

n° 6

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD – DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

COMITÉ INTERCOOP

Cent Sous...	...Francine Plante
Crémazie...	...Carole Primeau
Des Associés...	...Micheline Grisé
Dollard...	...France Thibert
Du Sourire...	...Jacques Bigras
Fleur de lys...	...Alexandre Marchand
Rayon de l'avenir	Sébastien Côté-Garand
Tournesol...	...Jacques Aspell
Coordonnateur...	...Réal Routhier
Superviseur...	...Loïc Nigen

SAVIEZ-VOUS QUE...

☞ ...les principaux points à inscrire à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle (AGA) sont règlementés par l'article 76 de la Loi sur les coopératives? Entre autres, l'ordre du jour doit permettre une période de questions portant sur tout sujet relevant de la compétence de l'assemblée. Et il ne s'agit pas d'un varia.

EN BREF!

- Tania Dupuis (Fleur de lys) est la présidente du mois. Merci à Jacques Bigras (Du Sourire) d'avoir assuré la présidence de la réunion de février.
- Le 15 février dernier une rencontre entre tous les administrateurs a eu lieu pour discuter de fusion.
- La production des états financiers 2016 des 8 coopératives avancent à bon train. Au 10 mars, l'étape de révision était débutée.
- Les 8 CA s'affairent actuellement à la préparation des rapports annuels et des assemblées générales annuelles où les rapports seront présentés aux membres.
- Les membres des 8 coopératives se réuniront le 30 mars pour échanger sur la possibilité d'une fusion.

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Vous avez une question au sujet de l'Intercoop, communiquez avec le représentant d'une des coopératives participantes ou parlez-en à votre CA.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 22 mars 2017 à 18h30.

L'ASSEMBLÉE A UNE VOIX

Lorsqu'on dit que l'assemblée a une voix cela fait référence à la prise de décision : l'assemblée a parlé. Que cette voix soit unanime ou majoritaire, qu'elle soit pour ou contre une proposition, il s'agit de la voix démocratique la plus forte d'une coopérative. C'est cette voix qui a le pouvoir de choisir les membres qui veilleront aux intérêts et à la bonne gestion de la coopérative : les administrateurs. C'est cette voix qui établit le cadre de fonctionnement par l'adoption de règlements. C'est elle qui détient le pouvoir de donner une orientation à la coopérative et par-dessus tout, cette voix a la responsabilité de veiller à la réalisation de sa mission. Combien de membres connaissent la mission de leur coopérative? Le règlement de régie interne (voir *Extraits des statuts de constitution*) nous rappelle l'objet pour lequel a été constituée la coopérative et sur lequel s'appuie sa mission. Pour les coopératives de la rue Dollard, on trouve des énoncés comme : *Construire, posséder, améliorer et administrer des logements pour l'usage de ses membres. Promouvoir l'habitation coopérative sous son double aspect économique et social. Acquérir par achat ou autrement, posséder des biens meubles et immeubles, les hypothéquer ou financer...* etc. Ces énoncés parlent de la responsabilité de se développer, de faire rayonner les valeurs et principes coopératifs, de favoriser l'éducation coopérative et la responsabilité sociale de ses membres.

LE CHOIX S'OFFRE À LA RUE DOLLARD

C'est ce choix qui s'offre aux 147 coopérants concernés par une proposition de fusion. Celui d'assurer la rentabilité économique de son entreprise, de ses immeubles, d'améliorer la gestion et la vie démocratique et de se développer sur le fondement de sa mission dont l'objet principal est de faciliter l'accès au logement. Faire ce choix c'est se donner les moyens d'améliorer la qualité des logements actuels, d'en créer de nouveaux. C'est diminuer de manière substantiel le poids des tâches administratives et de gestion. C'est la possibilité de mettre sur pied d'autres types de services pour les membres. C'est s'assurer de pouvoir compter sur un directeur général qui viendra appuyer ce développement, ce rayonnement. C'est voir à l'amélioration de la qualité de vie.

QUI IRA DE L'AVANT?

Lors de la réunion des membres le 30 mars, il s'agira d'échanger sur une convention de fusion qui permettra de mettre en place les fondations d'une nouvelle coopérative. Quelques mois plus tard, la convention sera présentée dans sa forme finale. C'est alors que chaque membre décidera – dans un mode de scrutin secret – si sa coopérative se joint au mouvement. Une coopérative fusionnera si le deux tiers (2/3) de ses membres réunis en assemblée générale extraordinaire se montre favorable. Qui décidera d'aller de l'avant, d'unir ses forces pour se doter d'un réel potentiel de développement? Les coopératives auront le choix d'écrire une nouvelle page de leur histoire : celle de la réunion.

Annexe 8

Compte rendu de la réunion du comité Intercoop du 19 septembre 2016, 19h
Projet de partage de service - Coopératives d'habitation de la rue Dollard
Lieu : Coopérative d'habitation Les Associés – 870 rue Dollard, Longueuil

1. Ouverture de la réunion

Présences :

Jacques Aspell – Tournesol
Jacques Bigras – Du Sourire
Francine Plante – Cent Sous
Patrick Massie – Cent Sous
France Thibert – Dollard
Alexandre Marchand – Fleur de Lys
Julie Boucher – Des Associés
Micheline Grisé – Des Associés
Réal Routhier – Coordonnateur
Stéphane Tremblay – CQCH

Absences :

Kimberley Innis – Rayon de l'Avenir
Loïc Nigen – FÉCHAM

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la réunion
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Présentation des membres du comité et du coordonnateur
 4. Suivis :
 - a. Suivi de l'adoption des résolutions et nomination des représentants (et substituts) au comité intercoop
 - b. Remise de la documentation interne de chaque coop au coordonnateur : (contacts des membres du Conseil d'administration ; États financiers ; Inspection du bâtiment (BSI) / Plan quinquennal ; Règlements internes ; Politiques de gestion (si existantes)
 5. Rapport du coordonnateur – actions et observations depuis son entrée en poste
 - a. Actions
 - b. Observations
 6. Établissement du plan de travail sommaire du coordonnateur pour le prochain mois
 7. Prochaines étapes – Prochaine réunion du comité intercoop – Président du mois
 8. Levée de la réunion
-

3. Présentation des membres du comité et du coordonnateur

- Un tour de table est fait pour permettre à chacun de se présenter.

4. Suivis :

a. Suivi de l'adoption des résolutions et nomination des représentants (et substituts) au comité intercoop

- Toutes les résolutions des CA des Coop ont été remises. Pour la Coop Dollard un représentant substitut reste à être nommé. « À suivre »
- Le coordonnateur mettra à jour la liste des représentants et substituts et leurs coordonnées et la distribuera à chacun. Chaque représentant devra s'assurer de l'exactitude des informations et informer le coordonnateur de toute correction à apporter à la liste. « À suivre »

b. Remise de la documentation interne de chaque coop au coordonnateur : (contacts des membres du Conseil d'administration ; États financiers ; Inspection du bâtiment (BSI) / Plan quinquennal ; Règlements internes ; Politiques de gestion (si existantes)

- Plusieurs documents restent à être remis.
- Le coordonnateur fera un tableau des documents remis par les Coop et ajoutera un numéro de séquence précisant l'ordre de révision des documents à être révisés par le comité Intercoop.
- Les documents les plus urgents à remettre pour les Coop qui ne l'ont pas encore fait sont : États financiers, Régie interne, Contrat de membre et contacts des membres de leur conseil d'administration. « À suivre »

5. Rapport du coordonnateur – actions et observations depuis son entrée en poste

a. Actions

- Familiarisation avec le projet, le mandat du projet et ses intervenants : les Coop, la FÉCHAM et la CQCH. Consultation des comptes-rendus de réunion de l'Intercoop.

Les membres du comité Intercoop sont intéressés par l'organigramme présenté par le coordonnateur et demandent à en recevoir une copie. « À suivre »

- Quatre conseils d'administration ont été rencontrés individuellement par le coordonnateur. Soit ceux de : Rayon de l'Avenir, Fleur de Lys, Des Associés et Du Sourire. Le coordonnateur a également fait la rencontre des membres de la coopérative Fleur de Lys lors d'une assemblée générale.
- Réception et premier regard sur la documentation remise par les Coop.
- Recherche et identification d'un lieu sur le site du projet pour établir le bureau du coordonnateur.

- Un premier comparatif des états financiers a été fait au niveau des résultats, de l'actif net et du bilan. Le comparatif est à compléter avec les deux derniers états financiers à recevoir.

Les membres du comité Intercoop mentionnent être confortable avec l'idée de partager leurs états financiers.

- Rencontres de suivi hebdo avec Loïc Nigen de la FÉCHAM – superviseur du projet.

b. Observations

- Familiarisation & Mandat : Outre la définition du mandat de départ (spécifié dans l'offre d'emploi), le coordonnateur mentionne avoir remarqué dans les comptes rendu deux points qui pourraient s'ajouter au volet gestion immobilière soit : l'obtention de soumissions pour l'entretien du système de protection d'incendie et des fournaies. À voir.
- Avec les rencontres des CA : Le coordonnateur remercie les CA pour leur bon accueil et mentionne avoir remarqué qu'il y a dans chaque Coop un réel désir d'améliorer la qualité de vie et le fonctionnement associatif. Les principaux points de discussion ont porté sur : la liste des tâches et son suivi, de travaux en cours et à venir, de problèmes importants de participation et de bon voisinage, de comptabilité et suivi budgétaire et beaucoup sur le fonctionnement associatif (règlements, politiques, contrat de membre, parts sociales, etc.). Lors de ces rencontres une question est revenue à plusieurs reprises. On se demande dans quoi le coordonnateur va pouvoir aider les CA ? Dans tout. Le coordonnateur invite les CA à ne pas se gêner à faire appel à lui. Aussi, le partage de certaines problématiques pourrait s'avérer profitable au groupe.
- Une majorité de CA compte 7 postes d'administrateurs. De l'avis du coordonnateur c'est beaucoup pour la taille actuelle des Coop. Une révision à la baisse du nombre d'administrateurs pourra se faire avec la révision de la Régie Interne. À voir.
- Ici, Micheline (Des Associés) informe le comité que sa coopérative a mis en place un système de requêtes pour les membres de manière à faciliter la gestion des demandes des membres par le CA. Ce principe de requêtes permet aussi de réduire une sollicitation « à tout moment » auprès des administrateurs. L'élaboration du système de requêtes pourra être partagé, discuté et uniformisé dans l'Intercoop. À voir.
- Pour toutes les Coop, il n'y a pratiquement aucun comité. La mise sur pied de comités doit d'abord passer par le comité Intercoop. Le coordonnateur suggère de débiter par le comité de Sélection. La création de ce premier comité Intercoop permettra de débiter l'élaboration de politiques de gestion, du cahier de bienvenue (point de mandat) et de changer la dynamique d'accès aux Coop entre autres par la mise sur pied d'une liste d'attente et de ses pré requis. Ce dossier sera amorcé dans la 2^e moitié du projet.
- Le coordonnateur a relevé une crainte face au mot « fusion ». À ce stade-ci du projet-pilote, personne n'est en mesure de dire quel sera la forme finale du regroupement des

- coopératives de la rue Dollard. Le coordonnateur rappelle que le projet-pilote est une étude visant à déterminer les caractéristiques d'un modèle de regroupement de coopérative d'habitation. Pour y arriver, le coordonnateur insiste sur le fait qu'on se doit d'abord et avant tout de « Faire comme si » c'était déjà fait et donc de penser en terme de collectif. Ce collectif va prendre la place que nous allons lui faire et « faire comme si » va créer l'ouverture nécessaire à la prise de décision et à la recherche de solutions.
- À ce point de la réunion, le comité s'entend pour se rapprocher du fonctionnement d'un conseil d'administration. La première action en ce sens consiste à élire un président à chaque rencontre mensuelle du comité Intercoop. Le président est élu pour le mois et des tâches spécifiques – en plus de présider la réunion intercoop – lui seront attribuées. Par exemple, collaborer à la préparation de l'ordre du jour avec le coordonnateur.
 - Communications : Dans un souci de communiquer avec tous les membres des Coops – qui sont eux aussi face à l'inconnu – le coordonnateur suggère de mettre sur pied un bulletin d'information à leur attention dans l'optique de mieux faire connaître le projet. Le comité est unanimement d'accord pour aller de l'avant avec un bulletin d'information qui s'appellera : L'INTERCOOP. Ce sont les membres du comité Intercoop qui décideront des sujets pour le bulletin. Chaque représentant des Coops peut écrire et soumettre un article pour le bulletin. La mise en page et la rédaction finale sera assurée par le coordonnateur. Le président du mois approuvera la version finale du bulletin avant que celle-ci ne soit distribuée au groupe.
 - États financiers : RÉSULTATS
 - o Observations en rapport avec les CHARGES :
 - Déneigement : le coût des contrats est le même pour toutes les Coops en fonction du nombre de logements. Pour les Coops participantes au projet le coût global tourne autour de 28,000\$.
 - Vérificateur : la majorité des coops ont le même vérificateur. Le coût individuel varie de 2,200\$ à 3,600\$ selon que les états financiers sont audités ou non.
 - Frais bancaire : Malgré que l'institution financière de toutes les coops soit la Caisse Solidaire des frais de banque apparaissent dans certains états financiers. À voir.
 - Chauffage : il y a une forte variation des coûts de chauffage entre les coops. Pour des coops de même taille l'écart est parfois de plus de 6,000\$. À voir. L'âge des fournaies pourrait être directement lié à ces écarts.
 - Entretien & réparations : Aucune coopérative ne présente sur ses états financiers un poste comptable pour « Équipements ». L'ajout de ce poste comptable améliorerait la précision des états financiers
 - Électricité : Dans certains cas, pour des coops de même taille, les coûts en électricité passe du simple au double. À voir.
 - Assurances : il y a des variations de 5,1K\$ à 7,8K\$ et de 3,7K\$ à 4,2K\$. À voir.

- Taxes & permis : les coûts sont semblables.
- Formation & Activités sociales : L'effort pour la formation et les activités sociales est très faible. La formation est un aspect des plus importants dans la réussite du fonctionnement d'une coop. La mise en place d'un plan de formation pour tout l'Intercoop doit être envisagée. À voir.
- Observations en rapport avec les PRODUITS :
 - Autres revenus : Par souci de transparence les coops gagneraient à préciser la nature de ces « autres revenus » et faire de même avec le poste « autres charges » dans les Charges. À voir.
 - Potentiel annuel des loyers : Le potentiel des loyers présente une grande variation d'une coop à une autre. Considérant que l'ensemble des coopératives résident sur la même rue, il y aurait avantage à uniformiser le potentiel annuel des loyers (prix au bail avant rabais membre). Cela facilitera entre autres la mise sur pied d'un comité Sélection Intercoop. Par la suite, les parts sociales et les rabais membres gagneraient eux aussi à être harmonisés.
 - Logement vacant : Avec une politique et un comité de sélection Intercoop, le coordonnateur fait remarquer que l'affichage interne d'un logement vacant deviendrait une étape plus importante et intéressante puisqu'il s'adresserait à l'ensemble des membres de l'Intercoop. En outre, cela permettrait de mieux répondre aux besoins typologiques des membres.
- États financiers : BILAN
 - Les coops n'ont pas toutes une réserve de remplacement.
 - Les coops n'ont plus de fond de sécurité d'occupation. Le fond de sécurité d'occupation est un exemple de fond possible de créer de manière collective avec une politique de gestion adoptée par l'Intercoop. À voir.
 - Les frais payés d'avance sont parfois assez important et pourrait être diminués. À voir.
 - Aucun compte d'encaisse réservé pour taxes n'est présent au bilan.
 - Pour la moitié des coops le solde à la fin de l'Actif Net Non Affecté a diminué dans la dernière année (2015).
- États financiers : GÉNÉRALITÉS
 - Les dates d'exercice financier sont les mêmes pour les coops.
 - Dans un but de précision et de transparence la présentation des états financiers pourrait être améliorée.
 - L'ensemble des coopératives semblent utiliser *Excel* pour leur tenue de livres.
 - Toutes les coops ne semblent pas utiliser une balance de vérification (BV) et un grand livre (GL).
 - Les états financiers ne présentent pas d'Attestation de paiement. Ce qui serait bien pour la transparence.

6. **Établissement du plan de travail sommaire du coordonnateur pour le prochain mois.**
 - Établir le bureau du coordonnateur sur le site du projet-pilote (rue Dollard).
 - o Le coordonnateur assurera une présence sur place les lundis, mardis et mercredis de 13h00 à 19h00. Tous les administrateurs des coops sont invités à prendre rendez-vous au besoin.
 - Terminer les premières rencontres avec les CA.
 - Réception des derniers documents à recevoir de la part des coops.
 - Assistance aux CA.
 - o En plus des réunions des CA, chaque administrateur peut de manière individuelle demander à rencontrer le coordonnateur pour un besoin spécifique.
 - Mise sur pied du bulletin d'information L'INTERCOOP.
 - Recherche de soumissions pour le déneigement
 - o Chaque coop doit transmettre une copie de sa facture de déneigement pour la dernière année ainsi qu'une copie du contrat, s'il y a lieu, au coordonnateur (scan ou papier).
 - Amorce du dossier de recherche d'un Auditeur
 - o Chaque coop doit transmettre une copie de sa dernière facture d'auditeur au coordonnateur (scan ou papier).
 - Poursuivre l'analyse des documents reçus et prioriser l'ordre dans lequel le comité Intercoop les révisera.
 - Début du dossier de la Régie Interne.
 - Distribution de l'organigramme de l'Intercoop.
 - Mise à jour et distribution de la liste des contacts.
 - Préparer l'ordre du jour de la prochaine réunion en collaboration avec le président du comité.
 - Rédaction du compte rendu de la présente réunion.
7. **Prochaines étapes – Prochaine réunion du comité Intercoop – Président du mois**
 - Le lundi 24 octobre 2016 à 19h00 se tiendra la prochaine réunion du comité Intercoop au 870 Dollard.
 - Jacques Aspell (Tournesol) est nommé président du mois.
 - Les sujets suivants devront faire parti du prochain ordre du jour : déneigement – régie interne – projet rassembleur.
8. **Levée de la réunion**
 - La réunion est levée à 20h56.

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

RAYON DE L'AVENIR – FLEUR DE LYS – LES ASSOCIÉS – CENT SOUS – DOLLARD – DU SOURIRE – TOURNESOL
DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Procès-verbal de la réunion du comité Intercoop tenue le lundi 24 octobre 2016 à 19h00 à la salle commune du 870 rue Dollard, Longueuil.

1. Ouverture de la réunion et quorum

- Le président – Jacques Aspell – ouvre la réunion à 19h00.
- Le quorum est atteint avec la présence des 7 représentants des coopératives : Kim Innis, Jacques Aspell, Micheline Grisé, Alexandre Marchand, Jacques Bigras, Louis Thibert, Francine Plante.
- Autres participants : Patrick Massie, Julie Boucher, Loïc Nigen, Réal Routhier
- Invitée : Carole Primeau de la coopérative Crémazie.

À l'ouverture de la réunion, Francine Plante évoque le besoin d'une réflexion sur la question : dans quelle mesure allons-nous permettre aux coopératives non-participantes de profiter des mêmes avantages que les coopératives participantes au projet-pilote?

Chacun réfléchira à la question qui sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Jacques Aspell propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.
Alexandre Marchand appui la proposition.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité comme suit :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1- Ouverture de la réunion et quorum2- Adoption de l'ordre du jour3- Suivi au compte rendu de la réunion du 19-09-2016<ol style="list-style-type: none">a. Rapport du coordonnateur4- Volet immobilier<ol style="list-style-type: none">a. Octroi du contrat de déneigementb. Système de protection d'incendie5- Volet associatif<ol style="list-style-type: none">a. Régie interneb. Projet rassembleur6- Communications<ol style="list-style-type: none">a. Liste des contactsb. Sélection des sujets pour le bulletin Intercoopc. Facebook7- Varia<ol style="list-style-type: none">a. Système de requêtes8- Date de la prochaine réunion – Président du mois9- Levée de la réunion |
|--|

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

RAYON DE L'AVENIR – FLEUR DE LYS – LES ASSOCIÉS – CENT SOUS – DOLLARD – DU SOURIRE – TOURNESOL
DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

3- Suivi au compte rendu de la réunion du 19-09-2016

a. Rapport du coordonnateur

Le coordonnateur dépose son rapport verbalement. En résumé, l'ensemble des tâches identifiées à la dernière réunion du groupe ont été réalisées. Cependant, aucune démarche d'obtention de soumissions pour la recherche d'un vérificateur n'a été entreprise puisque le coordonnateur, dans un premier temps, continue d'observer les différentes façons de faire la tenue de livres parmi les coopératives.

4- Volet immobilier

a. Octroi du contrat de déneigement

Le coordonnateur présente les différentes soumissions obtenues, leurs principales caractéristiques et l'option pour une durée de trois ans.

Suite aux délibérations, deux propositions sont faites.

- Kim Innis propose d'opter pour un contrat à durée d'un an.
Jacques Bigras appui la proposition.
Adoptée à majorité.
- Francine Plante propose d'octroyer le contrat de déneigement pour l'hiver 2016-2017 à Concept Hi-Verdur inc.
Louis Thibert appui la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Chaque représentant des coopératives est chargé de faire signer la résolution écrite remise avec le document des soumissions. Tous les administrateurs de chacun des CA doivent obligatoirement signer la résolution écrite. La résolution écrite doit être remise au coordonnateur au plus tard le 3 novembre 2016 afin de pouvoir procéder avec l'entrepreneur.

b. Système de protection d'incendie

Suite à une demande du CA de la Coop Rayon de l'avenir qui a pour but d'obtenir des soumissions pour l'entretien de son système de protection d'incendie, le coordonnateur demande si d'autres coopératives sont intéressées par ce dossier.

- Alexandre Marchand propose de mandater le coordonnateur d'obtenir des soumissions pour l'entretien des systèmes de protection d'incendie pour l'ensemble des coopératives.
Kim Innis appuie la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Jacques Bigras quitte la réunion à 20h20.

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

RAYON DE L'AVENIR – FLEUR DE LYS – LES ASSOCIÉS – CENT SOUS – DOLLARD – DU SOURIRE – TOURNESOL
DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

5- Volet associatif

a. Régie interne

Le coordonnateur remet à chacun un exemple sur la manière dont il entend procéder pour la révision de la régie interne des coopératives.

Dans un premier temps un sous-comité de travail sera formé des coopératives dont les régies interne n'ont pas été révisées depuis très longtemps voir jusqu'à 1998.

Ensuite le document de modification des régies sera présenté à toutes les coopératives.

Le sous-comité pour la première étape sera formé d'un représentant des coopératives Dollard (France Thibert), Des Associés (Julie Boucher) et Tournesol (Eugenia Pineiro).

b. Projet rassembleur

L'ensemble des coopératives est d'accord pour participer au concours « Affichez votre coopérative dans votre quartier » promu par la FECHAM.

La date limite pour soumettre sa candidature est le 14 novembre 2016.

Kim Innis et le coordonnateur ont comme tâches de valider la possibilité de réaliser ce projet dans les temps par la recherche de réalisateurs d'affiches.

- Alexandre Marchand propose un coût maximal de 100 \$ par coopérative pour la production de l'affiche.

Micheline Grisé appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

On se souhaite bonne chance!

6- Communications

a. Liste des contacts

Tous les représentants confirme avoir bien reçu la mise-à-jour de la liste de contacts et veilleront à faire parvenir toute modification au coordonnateur.

b. Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop

Suggestion de sujets pour le bulletin : Projet rassembleur (Affichage des coops), Contrat de déneigement, À propos de la 2^e réunion, Président du mois, Parts sociales à 10\$ pour le saviez-vous que, Régie interne.

c. Facebook

La Coopérative Tournesol a évoqué lors d'une réunion de son conseil la possibilité de mettre en place une page Facebook de type groupe pour le projet-pilote.

3

2016-10-24 IC PV

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

RAYON DE L'AVENIR – FLEUR DE LYS – LES ASSOCIÉS – CENT SOUS – DOLLARD – DU SOURIRE – TOURNESOL
DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Après discussion, aucune proposition formelle n'est faite. La possibilité de mettre en place une page Facebook n'est donc pas retenue.

À la prochaine rencontre Alexandre Marchand apportera sa caméra et procédera à une photo de groupe.

7- Varia

a. Système de requêtes

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

8- Date de la prochaine réunion – Président du mois

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 23 novembre 2016 au même endroit.

Julie Boucher est désignée présidente du mois.

9- Levée de la réunion

- Kim Innis propose la levée de la réunion à 21h02.
Micheline Grisé appuie la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal

INTERCOOP

rue Dollard, Longueuil

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD

DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Procès-verbal de la réunion du comité Intercoop tenue le mercredi 23 novembre 2016 à 19h00 à la salle commune du 870 rue Dollard, Longueuil.

1. Ouverture de la réunion (présences et quorum)

- La présidente – Julie Boucher – ouvre la réunion à 19h00.
- Le quorum est atteint avec la présence de 7 représentants des coopératives.

Présences :

- Représentants : Francine Plante, Carole Primeau, Julie Boucher, France Thibert, Jacques Bigras, Alexandre Marchand, Jacques Aspell.
- Représentants substitués : Patrick Massie, Yves Marin
- Autres participants : Loïc Nigen, Réal Routhier
- Invités : Émilie et Benoît de Concept Hi-Verdur

Absences :

- Représentante : Kim Innis

À l'ouverture de la réunion, Carole Primeau mentionne au comité que Denis Larouche comptable professionnel agréé cesse ses activités et qu'il transfère sa clientèle à un autre comptable. Sept coopératives sont affectées par ce changement.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Julie Boucher propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.
Jacques Aspell appui la proposition.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité comme suit :

- 1- Ouverture de la réunion et quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption & suivi du procès-verbal du 2016-10-24
 - a. Coopératives non-participantes : Avantages ou non?
 - b. Projet rassembleur : Affiches
- 4- Rapport du coordonnateur
VOLET IMMOBILIER
- 5- Présentation d'Émilie et Benoît de Concept Hi-Verdur
- 6- Programme AFIC de la Caisse d'économie solidaire
VOLET ASSOCIATIF
- 7- Modèle de requête
- 8- Régie interne
- 9- Contrat de membre et sa politique de gestion
VOLET COMMUNICATIONS

1

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD

DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

- 10- Flux de l'information : Intercoop – CA – Membres
- 11- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop
- 12- Varia
 - a. AGA de la FECHAM le samedi 26 novembre
- 13- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois
- 14- Levée de la réunion

Déroulement : le comité est d'accord pour débiter la réunion par le point 5 de l'ordre du jour de manière à ne pas retenir les invités inutilement.

3- Adoption & Suivi du procès-verbal du 2016-10-24

- Francine Plante propose l'adoption du procès-verbal du 2016-10-24 tel que rédigé.
Alexandre Marchand appui la proposition.
Adopté à l'unanimité.

Suivi :

a. Coopératives non-participantes : Avantages ou non?

Le comité s'entend que pour profiter des avantages du regroupement, toute coopérative doit suivre la même procédure et prendre les mêmes engagements que les huit coopératives actuellement membre de l'Intercoop. Ce qui signifie entre autre : obtenir une résolution de son conseil d'administration, s'engager à assister aux réunions du comité Intercoop et à diffuser l'information au conseil et aux membres de sa coopérative.

b. Projet rassembleur : Affiches

Malgré un délai serré, le dossier de l'affichage a été mené à terme et à temps.

Merci à Kim Innis pour la recherche d'un imprimeur, à Julie Boucher pour la distribution ainsi qu'à tous les membres qui ont procédé à l'installation des affiches.

Le formulaire de candidature pour la participation au concours d'affichage a été remis à la FECHAM.

Concept Hi-Verdur a consenti à commanditer les affiches.

4- Rapport du coordonnateur

Rappel des tâches et des interventions à trois niveaux :

Intercoop : Rédaction du procès-verbal et du bulletin. Activation du contrat de déneigement (signatures des contrats individuels, récupération des chèques, liste téléphonique et responsable par coop, rencontre de la coop Des Érables, réponses aux entrepreneurs non retenus). Dossier de l'affichage (rencontre de l'imprimeur, design de l'affiche, recherche d'une commandite, application au concours). Mise à jour des contacts (recherche des coordonnées des administrateurs). Élaboration d'un modèle de formulaire de

2

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD

DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

requête pour les huit coopératives. Dossier de la régie interne (épuration, élagage, rencontre en sous comité, harmonisation). Préparation réunion et suivi de projet. Présence à la corvée du 5 novembre. Dossier protection incendie.

En CA : Rencontre et suivi avec plusieurs conseils d'administration. Accompagnement de CA. Adhésion au groupe de la coopérative Crémazie. Mandat : rencontre de membre problématique, entrevue de sélection, dossier Régie du logement, programme AFIC, contestation de taxes, etc. Sujets abordés : Tâches vs contrat de membre, registre des loyers, présidence d'assemblée, politiques de manière général.

Administrateurs : Tenue de livres, problématique de requêtes, préparation de réunion de CA., suspension, contrat membre, recherche de logement, différents suivis.

Au cours du prochain mois : Tâches de routine (PV, Bulletin, Suivi de projet, etc.), Poursuite des principaux dossiers en cours (Auditeur, protection incendie, etc.). Rencontrer tous les CA (Régie interne, pgm AFIC, accompagnement). Commencer à préparer la 2^e moitié du projet (Calendrier, Cahier de bienvenue, Contrat membre, potentiel des loyers...). Participation à l'AGA de la FECHAM.

VOLET IMMOBILIER

5- Dénéigement : Présentation d'Émilie et Benoît de Concept Hi-Verdur

Émilie et Benoît de Concept Hi-Verdur répondent aux questions du comité.

Rappel : il n'y aura pas de sirène lors des grands nettoyages des stationnements. C'est le système d'appels téléphoniques qui remplace ce moyen de communication.

Le comité remercie Concept Hi-Verdur pour la commandite des affiches des coopératives.

6- Programme AFIC de la Caisse d'économie solidaire

Suite à l'intérêt démontré par deux coopératives, le coordonnateur fait circuler des documents concernant les avantages du programme AFIC (Avantages Financiers Inter Coop) et la procédure d'adhésion.

Le sujet sera davantage abordé en CA individuel pour les coopératives intéressées par ce dossier.

Trois coopératives font déjà affaires avec la Caisse d'économie solidaire.

VOLET ASSOCIATIF

7- Modèle de requête

Le coordonnateur présente et remet à chacun un modèle de formulaire de requête qui peut être personnalisé pour chaque coopérative. Le formulaire de requête vise à permettre aux membres d'adresser des demandes écrites à leurs coopératives respectives en lien avec différents besoins tels que l'entretien, les finances, le bon voisinage, etc.

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Le coordonnateur offre – aux coopératives intéressées – de personnaliser le formulaire et de rédiger une politique sur la procédure à suivre lorsqu'un membre veut adresser une demande à sa coopérative. Les coopératives qui souhaitent mettre cette procédure en place n'ont qu'à contacter le coordonnateur.

8- Régie interne

Un rappel des étapes est fait. Dans un premier temps le coordonnateur a procédé à un élagage des huit documents de régie interne en conformité avec la Loi sur les coopératives. Puis, une rencontre en sous-comité a eu lieu pour rendre plus uniforme les régies internes.

Aujourd'hui, l'avancement du travail est présenté au comité à l'aide d'un projecteur. L'objectif pour le comité est de procéder aux choix qu'ils restent à faire afin d'harmoniser une proposition finale. Ce qui est fait.

La proposition finale harmonisée de la régie interne sera présentée à chacun des conseils pour valider les options choisies par les membres du comité Intercoop. Ensuite les assemblées générales de chacune des coopératives seront appelées à adopter le règlement de régie interne.

En plus du document de régie interne proposé par le comité, le coordonnateur distribuera avec le procès-verbal de la présente réunion deux documents relatifs à l'adoption de la régie interne, soit le règlement sur la médiation et le code de déontologie des administrateurs.

9- Contrat de membre et sa politique de gestion

En préparation de la 2^e moitié du projet et du dossier du Cahier de bienvenue, le coordonnateur entamera le travail en rapport avec l'harmonisation du contrat de membre et sa politique de gestion d'ici le congé des fêtes.

VOLET COMMUNICATIONS

10- Flux de l'information : Intercoop – CA – Membres

L'importance de communiquer l'information du projet aux membres des coopératives est rappelée puisqu'à la fin du projet-pilote (printemps 2017) ce sont les membres des coopératives qui prendront la décision au sujet de la suite du projet.

11- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop

Régie interne. AGA Fechem. Prix du loyer du marché... etc.

12- Varia

- a. AGA de la FECHAM le samedi 26 novembre

Procès-verbal

INTERCOOP
rue Dollard, Longueuil

CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD

DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Les coopératives sont invitées à participer à l'AGA de la Fecham et, important, à compléter la résolution nécessaire afin de permettre aux délégués d'exercer le droit de vote de leur coopérative.

Divers points soulevés

- Considérant la fin des activités du comptable Denis Larouche, le comité demande au coordonnateur de mettre l'emphase sur la recherche d'un auditeur au cours des trois prochaines semaines afin de présenter des soumissions à la prochaine réunion du comité Intercoop.
- Le comité demande au coordonnateur de participer à l'élaboration des budgets des coopératives et de commencer à évaluer l'impact éventuel du salaire d'un employé.

13- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 14 décembre 2016 au même endroit.

Alexandre Marchand est désigné président du mois.

14- Levée de la réunion

- Jacques Aspell propose la levée de la réunion à 21h15.
Julie Boucher appuie la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à la réunion du comité Intercoop du : ____/____/____

Notes de réunion prises par : Réal Routhier.

Alexandre Marchand, président

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Procès-verbal de la réunion du comité Intercoop tenue le mercredi 14 décembre 2016 à 19h00 à la salle commune du 870 rue Dollard, Longueuil.

1. Ouverture de la réunion (présences et quorum)

- Le président – Alexandre Marchand – ouvre la réunion à 19h05.
- Le quorum est atteint avec la présence de 7 représentants des coopératives.

Présences :

- Représentants : France Thibert, Jacques Bigras, Alexandre Marchand, Jacques Aspell, Micheline Grisé, Patrick Massie, Marie-Paule Kongo
- Représentants substitués : Julie Boucher
- Autres participants : Loïc Nigen, Réal Routhier

Absences :

- Représentante : Kim Innis

2. Adoption de l'ordre du jour

- Ajout des points c. et d. au point 10- Affaires diverses (varia)
- Micheline Grisé propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.
Jacques Aspell appui la proposition.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité comme suit :

- | |
|--|
| <p>1- Ouverture de la réunion (présences et quorum)
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption & suivi du procès-verbal du 2016-11-23
a. Prix du concours <i>Affichez votre Coop</i>
b. Régie interne & Code de déontologie
c. Système de protection des incendies
4- Rapport du coordonnateur
VOLET IMMOBILIER
5- Nomination de l'auditeur (vérificateur)
6- Budget 2017
VOLET ASSOCIATIF
7- Aperçu du contenu du Cahier de bienvenue
8- Calendrier à venir des réunions du comité Intercoop
VOLET COMMUNICATIONS
9- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop
10- Affaires diverses (varia)
a. Faire comme si : secrétaire de réunion
b. Horaire du coordonnateur sur la rue Dollard</p> |
|--|



- c. Problématique des écureuils vs conteneur
- d. 5 à 7 à la brasserie Tremblay
- 11- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois
- 12- Levée de la réunion

3- Adoption & Suivi du procès-verbal du 2016-11-23

- Alexandre Marchand propose l'adoption du procès-verbal du 2016-11-23 tel que rédigé. France Thibert appuie la proposition. Adoptée à l'unanimité.

Suivi :

a. Prix du concours Affichez votre Coop

- Alexandre Marchand propose d'utiliser la somme reçue pour le prix du concours (500\$) à l'achat d'un projecteur. Le projecteur pourra – sur réservation – être utilisé par l'ensemble des coopératives de l'Intercoop. Le projecteur sera rangé dans le bureau du coordonnateur. Julie Boucher appuie la proposition. Adoptée à l'unanimité.

b. Régie interne & Code de déontologie

- Le document de régie interne harmonisé par le comité et remis aux 8 CA sera présenté tel quel aux différentes assemblée pour fin d'adoption.
- Tant qu'au code de déontologie, les CA peuvent dès maintenant procéder à son adoption.

c. Système de protection des incendies

- Le coordonnateur s'informe sur la manière dont les coopératives veulent procéder afin de permettre aux soumissionnaires l'accès aux immeubles et au minimum à un logement. Il est entendu que le coordonnateur appellera chacun des représentants au besoin avant les visites.

4- Rapport du coordonnateur

Rappel des principales tâches depuis la dernière réunion (3 semaines) :

Intercoop : Rédaction du procès-verbal et du bulletin. Suivi de projet. Tâches administratives. Recherche de soumissions pour un auditeur et préparation du document de présentation. Participation et représentation de l'Intercoop à l'AGA de la FECHAM. Préparation de la réunion Intercoop. Calendrier du comité. Aperçu du cahier de bienvenue. Modèle de budget et de son suivi.

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

En CA : 6 rencontres en CA avec : Fleur de Lys, Cent Sous, Tournesol, Du Sourire, Dollard. Mandats : Représentation à la Régie du logement. Dossier de Bon voisinage. AFIC. Règlement d'immeuble. Accompagnement de CA. Entrevues de sélection.

Administrateurs : Tenue de livres. Différents suivis.

D'ici la prochaine réunion : Planification des assemblées générales et annuelles des coopératives. Début du dossier Cahier de bienvenue (Contrat de membre et sa politique – Règlement d'immeuble). Suite dossier protection incendie. Début du dossier Budget 2017. Suite du dossier Auditeur. Rencontres avec CA et administrateurs. Tâches administratives. Rédaction du procès-verbal et du bulletin. Suivi de projet et des dossiers individuels assignés par les coopératives. Achat d'un projecteur.

***À noter** : Le projet-pilote de l'Intercoop fera relâche le 23 décembre et reprendra le 10 janvier 2017.

VOLET IMMOBILIER

5- Nomination de l'auditeur (vérificateur)

- Cinq soumissions pour l'audit de l'exercice 2016 sont présentées par le coordonnateur. Les cinq candidats ont également été appelé à soumissionner pour une coopérative résultante de la fusion des huit coopératives afin de permettre au comité d'apprécier l'économie par rapport à un fonctionnellement individuel.
- Une copie de chaque soumission est remise aux représentants des coopératives.
- Dans tous les cas, le prix de chaque soumission est conditionnel à ce qu'un minimum de six coopératives choisisse le même auditeur.
- Pour la comptabilité de l'exercice 2017, les coopératives auront avantages à harmoniser leur plan comptable (charte des comptes).
- Alexandre Marchand propose de recommander aux coopératives de l'Intercoop de nommer le cabinet comptable Sauvageau Hanley CPA inc. à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2016. Jacques Bigras appui la proposition.
Adoptée à l'unanimité.
- Les conseils d'administration doivent compléter la résolution écrite pour adopter la recommandation du comité Intercoop.

6- Budget 2017

- Le coordonnateur présente un modèle qui servira à harmoniser les budgets des coopératives.
- Le comité s'entend pour dire qu'il doit y avoir plus de rigueur dans le suivi du budget 2017.
- Le coordonnateur amorcera l'élaboration du budget 2017 de manière individuel avec les trésoriers et trésoriers intéressés.

3

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Micheline Grisé doit quitter la réunion à 20h20.

VOLET ASSOCIATIF

7- Aperçu du contenu du Cahier de bienvenue

- Le coordonnateur présente un aperçu de ce que pourrait contenir le Cahier de bienvenue (Cahier de membre) et invite les représentants à soumettre des ajouts au contenu.
- Le dossier du Cahier de bienvenue débutera au début de l'année 2017.
- Le contrat de membre et le règlement d'immeuble sont à produire en priorité.

Marie-Paule Kongo doit quitter la réunion à 20h27.

8- Calendrier à venir des réunions du comité Intercoop

- Le calendrier pour la 2^e moitié du projet est présenté. Il comprend 4 réunions de janvier à avril 2017, soit : les mercredis 18 janvier, 15 février, 15 mars et 12 avril.
- En date d'aujourd'hui il est prévu que le projet se termine le 14 avril 2017.
- Les représentants demandent de regarder la possibilité de poursuivre le projet-pilote. Une discussion s'en suit quant à la manière de présenter aux membres de l'ensemble des coopératives le choix qu'ils auront à faire en lien avec un règlement de fusion des coopératives.
- Aussi, le comité échange au sujet du besoin de synchroniser les assemblées générales extraordinaires et annuelles des coopératives en fonction des livrables du budget et des états financiers.
- La discussion se poursuivra à la prochaine réunion du comité.

VOLET COMMUNICATIONS

9- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop

- Auditeur (une autre économie), achat d'un projecteur, Conteneur vs écureuils (M. Drummond), Bonne année aux membres, Comment fonctionne une comptabilité par projet?

10- Affaires diverses (varia)

a. Faire comme si : secrétaire de réunion

- Dans le but d'assister le travail du président et du coordonnateur lors des réunions Intercoop, le comité pourra maintenant compter sur un.e secrétaire. Sa principale tâche consistera à la prise de notes pendant les réunions.

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Procès-verbal de la réunion du comité Intercoop tenue le mercredi 18 janvier 2017 à 18h30 à la salle commune du 870 rue Dollard, Longueuil.

1. **Ouverture de la réunion** (présences et quorum)

- Le président ouvre la réunion à 18h35.
- Le quorum est atteint avec la présence de 7 représentants des coopératives.

Présences :

- Représentants : Francine Plante, Carole Primeau, Micheline Grisé, France Thibert, Jacques Bigras, Alexandre Marchand, Jacques Aspell
- Représentants substitués : Julie Boucher, Patrick Massie
- Autres participants : Loïc Nigen, Stéphane Tremblay, Réal Routhier

Absences :

- Représentante : Kim Innis

2. **Adoption de l'ordre du jour**

- Ajout du point b. au point 11- Affaires diverses (varia)
- Alexandre Marchand propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. Micheline Grisé appuie la proposition. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité comme suit :

- | |
|---|
| <p>1- Ouverture de la réunion (présences et quorum)
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption & suivi du procès-verbal du 2016-12-14
 a. Entretien système de protection des incendies
4- Rapport du coordonnateur
VOLET IMMOBILIER
5- Production des états financiers 2016
6- Élaboration des budgets 2017 (modèle)
7- Planification et préparation des AGE Budget & AGA 2017
VOLET ASSOCIATIF
8- Informations relatives à la fusion
 a. Exemple d'un modèle inspirant & processus de fusion
 b. Structure fonctionnelle, exemple d'un modèle pour Dollard
 c. Rencontre des CA et des Assemblées
9- Contrat de membre
VOLET COMMUNICATIONS
10- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop
11- Affaires diverses (varia)</p> |
|---|

1

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

- a. Intérêt pour un registre des loyers
- b. CQCH
- 12- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois
- 13- Levée de la réunion

3- Adoption & Suivi du procès-verbal du 2016-12-14

- Alexandre Marchand propose l'adoption du procès-verbal du 2016-12-14 tel que rédigé.
Jacques Aspell appuie la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Suivi :

- a. Entretien des systèmes de protection des incendies
 - Après les premiers contacts avec les fournisseurs, il s'avère que le moyen le plus efficace pour obtenir des soumissions est de leur fournir les rapports d'inspection sur lesquelles tous les équipements sont identifiés.
 - Le coordonnateur demande donc aux coopératives de lui faire parvenir le rapport d'inspection le plus récent qu'elles ont. Dans l'éventualité où une coopérative ne retrouve pas son rapport d'inspection d'incendie, elle doit tout de même envoyer un courriel au coordonnateur pour l'en aviser.

4- Rapport du coordonnateur

Rappel des principales tâches depuis la dernière réunion (12 jours ouvrables)

Intercoop : Rédaction du procès-verbal et du bulletin. Suivi de projet. Tâches administratives. Préparation de la réunion Intercoop. Recherche de soumissions pour entretien du système de protection incendie. Modèle de budget 2017 annoté. Suivi du dossier de l'auditeur. Dossier fusion (analyse & présentation). Soutien au déneigement. Planification/préparation des AGE et AGA 2017. Amorce du cahier de bienvenue : contrat membre.

CA : 2 rencontres de CA : Du Sourire, Cent Sous.

Mandat : AFIC, Règlement d'immeuble, Registre des loyers, Avis de non paiement de loyer. 2 dossiers personnels en rapport avec des membres.

Administrateurs en individuels : 3 rencontres. Tenue de livres et production des états financiers.

PROCHAIN MOIS

Dossiers en cours : AFIC. Achat d'un projecteur. Soumission sys. de protection des incendies. Suivi auditeur et soutien à la production des états financiers. 3 rencontres de CA de prévu. En individuel (2), tenue de livres. Suite du cahier de bienvenue. 2 dossiers en rapport avec des membres.

2

2017-01-18 IC PV

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Nouveaux dossiers : Produire les états financiers de 2 coops (Tournesol et Créمازie). Support aux intéressés pour l'élaboration du budget 2017. Règlement immeuble. Registre des loyers. Tenue de livres 2017. Dossiers de fusion : comparaison financières (budget et résultats).

Tâches de routines : Rédaction du PV et du bulletin. Tâches administrative. Suivi de projet. Préparation de la réunion Intercoop. Etc.

VOLET IMMOBILIER

5- Production des états financiers 2016

- Le coordonnateur demande aux coopératives de rendre compte des décisions des différents CA en rapport avec le choix de l'auditeur et de lui remettre les offres de services signées le plus tôt possible afin de pouvoir les remettre au cabinet comptable choisi et remercier les autres qui ont participé aux processus de soumissions.
- Si nécessaire, le nouveau comptable pourra se déplacer sur le site des coopératives afin de régler différentes problématiques.
- Il n'est pas requis de procéder à l'harmonisation des plans comptable.
- Il faut compter au moins 4 semaines pour la production des états financiers finaux d'une coopérative.
- Un aide mémoire des documents et informations à fournir et transmise par l'auditeur est remise aux représentants des coopératives.
- Les coopératives pourront transmettre leurs documents électroniques (Excel, etc.) directement au comptable.
- Pour les documents papiers à fournir, les coopératives peuvent les apporter au bureau du coordonnateur qui se chargera de les transmettre au comptable.

6- Élaboration des budgets 2017 (modèle)

- Un modèle de budget avec notes de référence est distribué aux représentants des coopératives.
- Les trésoriers et trésorières doivent transmettre le plus tôt possible au coordonnateur une copie du budget de leur coopérative afin de permettre la simulation d'un budget fusionné.
- Les budgets doivent être remis au coordonnateur le 6 février.

VOLET ASSOCIATIF

7- Planification et préparation des AGE Budget et AGA 2017

- 8 AGE sont à planifier et préparer pour permettre l'adoption du budget 2017 et des règlements de régie interne pour chacune des coopératives.

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

- Les coopératives donnent leurs dates au coordonnateur. Les AGE se dérouleront du 20 février au 8 mars. Le calendrier de ces AGE paraîtra dans le bulletin No 5 de l'Intercoop. Reste une date à confirmer pour la coopérative Rayon de l'avenir.
- Le coordonnateur offre son aide dans la rédaction et la préparation de l'avis de convocation et ordre du jour pour les AGE.

8- Information relatives à la fusion

a. Exemple d'un modèle inspirant & processus de fusion

- La discussion amorcée en décembre se poursuit.
- Dans un premier temps, Stéphane Tremblay mentionne qu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de la possibilité de prolonger la durée du projet-pilote.
- À l'aide d'un document power point, Loïc Nigen présente une liste d'avantages tant du point de vue associatif que financier. La coopérative des Cantons de l'Est (290 logements, 51 immeubles) est également cité en exemple.

b. Structure fonctionnelle, exemple d'un modèle pour Dollard

- Un diagramme représentant une structure fonctionnelle qui pourrait s'appliquer aux coopératives de la rue Dollard est aussi présenté par Loïc Nigen. Cette structure prend une partie de son inspiration de la coopérative des Cantons de l'Est.
- Un modèle de convention de fusion est remis aux représentants de l'Intercoop.

c. Rencontres des CA et des Assemblées

- Le comité s'entend sur le besoin d'une rencontre avec tous les administrateurs des 8 coopératives pour discuter et les informer sur la fusion et par la suite une rencontre de l'ensemble des membres des coopératives doit être tenue.
- La rencontre de tous les CA aura lieu le mercredi 15 février et celle avec l'ensemble des membres des coopératives, le 29 mars.

9- Contrat de membre

- Ce point est reporté à une prochaine réunion.

VOLET COMMUNICATIONS

10- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Procès-verbal de la réunion du comité Intercoop tenue le mercredi 22 février 2017 à 18h30 à la salle commune du 870 rue Dollard, Longueuil.

1. Ouverture de la réunion (présences et quorum)

- Le président (Jacques Bigras) propose d'ouvrir la réunion à 18h35.
Julie Boucher appuie la proposition.
La réunion est ouverte à 18h35 à l'unanimité.
- Le quorum est atteint avec la présence de 5 représentants des coopératives à l'ouverture.

Présences :

- Représentants : Francine Plante, Julie Boucher, Louis Thibert, Jacques Bigras, Alexandre Marchand, Jacques Aspell, Sébastien Côté-Garand
- Représentants substitués : Tania Dupuis, Yves Marin, Patrick Massie
- Autres participants : Loïc Nigen (superviseur du projet), Réal Routhier (coordonnateur)

Absences :

- Représentante : Carole Primeau

Représentation :

- Coopérative Rayon de l'avenir : Sébastien Côté-Garand devient représentant et Kimberley-Ann Inis représentante substitut.
- Coopérative Fleur de lys : Tania Dupuis, représentante substitut, prend la relève d'Alexandre Marchand (représentant) pour les prochaines réunions.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Loïc Nigen demande l'ajout du point b. au point 11- Affaires diverses (varia)
- Jacques Aspell propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.
Sébastien Côté-Garand appuie la proposition.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité comme suit :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1- Ouverture de la réunion (présences et quorum)2- Adoption de l'ordre du jour3- Adoption & suivi du procès-verbal du 2017-01-18<ol style="list-style-type: none">a. Achat du projecteurb. Entretien système de protection des incendiesc. Planification et préparation des AGE budget 20174- Rapport du coordonnateur
VOLET IMMOBILIER5- Production des états financiers 20166- Renouvellement des baux et augmentation de loyer7- Planification et préparation des AGA 2017 en avril |
|--|

1

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

VOLET ASSOCIATIF

8- Processus de fusion

- a. Ce qu'on retient de la réunion du 15 février
- b. Les actions à prendre
- c. Rapport d'étape pour la réunion des assemblées du 29 mars
- d. Planification AVRIL, MAI & JUIN

9- Contrat de membre (première ébauche)

VOLET COMMUNICATIONS

10- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop

11- Affaires diverses (varia)

- a. Entente emploi Québec
- b. AGA CQCH samedi le 1^{er} avril

12- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois

13- Levée de la réunion

*Arrivée de Francine Plante à 18h40.

3- Adoption & Suivi du procès-verbal du 2017-01-18

- Jacques Bigras propose l'adoption du procès-verbal du 2017-01-18 tel que rédigé.
Jacques Aspell appui la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Suivi :

a. Achat du projecteur

Loïc Nigen et le coordonnateur ont fait les recherches.

Loïc Nigen a procédé à l'achat du projecteur via la Fecham au coût de 434\$. Il reste un solde de 66\$ sur le prix remporté par les coopératives de l'Intercoop. Avec le solde, Loïc Nigen mentionne la possibilité d'acheter une housse protectrice pour le projecteur.

b. Entretien des systèmes de protection des incendies

Le coordonnateur mentionne avoir reçu une soumission en date de la réunion de la part de Techno-Feu. Cette soumission n'est pas personnalisée en fonction de chaque coopérative mais englobe toutes les possibilités. Loïc Nigen qui a reçu ce genre de soumission pour un autre dossier, la transmettra au coordonnateur.

c. Planification et préparation des AGE budget 2017

Le coordonnateur mentionne que la planification et préparation des AGE se déroule bien. Toutes les dates sont connues à l'exception de Rayon de l'avenir et une première AGE a déjà eu lieu avec la coopérative Des Associés. Les CA avec l'aide du coordonnateur ont procédé à une dernière révision des modifications proposées à la régie interne. Une fois l'ensemble des AGE terminées, le

2

2017-02-22 ICPV

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

coordonnateur présentera au comité un bilan de l'adoption de la régie interne et des augmentations de loyer. Probablement à la prochaine réunion de l'Intercoop en mars.

*Arrivée d'Alexandre Marchand et Tania Dupuis à 18h49

4- Rapport du coordonnateur

Rappel des principales tâches depuis la dernière réunion :

Intercoop : Rédaction du procès-verbal et du bulletin. Suivi de projet. Tâches administratives. Préparation de la réunion Intercoop. Recherche de soumissions pour entretien du système de protection incendie. Soutien et suivi du dossier de la production des états financiers avec l'auditeur. Dossier fusion : analyse, préparation & présentation de la réunion des administrateurs du 15 février. Soutien au déneigement. Planification/préparation des AGE et AGA 2017. Support au budget. Cahier de bienvenue : ébauche du contrat membre. Production des états financiers Crémazie & Tournesol. Achat du projecteur. Présentation de la régie interne à 1 AGE.

CA : 6 rencontres de CA : Dollard, Des Associés, Tournesol, Crémazie, Du Sourire, Cent Sous.

Aide à la préparation des AGE (avis de convocation, dernière révision de la régie interne, etc), AFIC, Règlement d'immeuble, Dossiers personnels en rapport avec des membres.

Administrateurs en individuels : 8 rencontres sur divers sujets.

PROCHAIN MOIS

Dossiers en cours : Présentation de la régie interne à 6 AGE. AFIC. Soumission sys. de protection des incendies. Suivi et soutien à la production des états financiers. 2 réunions de CA de prévu. 2 dossiers en rapport avec des membres. Règlement immeuble. Tenue de livres 2017. Contrat de membre.

Nouveaux dossiers : Dossier fusion : préparation de la réunion des assemblées. Production d'un rapport d'étape du projet de fusion. Planification des AGA. Bilan des AGE. Visite à Cloverdale.

Tâches de routines : Rédaction du PV et du bulletin. Tâches administrative. Suivi de projet. Préparation de la réunion Intercoop. Etc.

*Arrivée de Patrick Massie à 18h55.

VOLET IMMOBILIER

5- Production des états financiers 2016

- La production des états financiers va bon train. L'auditeur est satisfait du déroulement et de la collaboration des coopératives jusqu'à présent.
- L'auditeur envoie chaque semaine au coordonnateur un état de l'avancement des travaux.
- Le coordonnateur a demandé à l'auditeur de lui transmettre une copie des états financiers de chaque coopérative dès l'étape « projet » afin de pouvoir alimenter la réunion des assemblées prévue pour la fin mars.

3

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'ÂVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

6- Renouvellement des baux et augmentation de loyer

- Un rappel est fait au niveau de la procédure à suivre pour les augmentations de loyer : même si le budget est adopté en assemblée avec augmentation de loyer, tous les membres doivent recevoir un avis d'augmentation de loyer avant le 31 mars. Autrement, un membre serait dans son droit de contester l'augmentation de loyer.
- Une fois l'avis d'augmentation de loyer reçu par les membres, ils ont (comme tout locataire) un mois pour répondre à l'avis. Si dans les délais prescrit un membre-locataire refuse l'augmentation de loyer, cela signifie qu'il met fin à son bail et quittera son logement au 30 juin.
- Sur son site internet, la Régie du logement met à la disposition de tous un formulaire d'avis de modification au bail que peuvent utiliser les coopératives.

7- Planification et préparation des AGA 2017 en avril

- Le coordonnateur demande aux représentants les dates prévues pour la tenue de l'AGA de leur coopérative.
- En date d'aujourd'hui, 3 dates sont planifiées. Fleur de lys : 9 avril, Cent sous : 19 avril et Tournesol : 24 avril. Les coopératives sont invitées à transmettre au coordonnateur leur date pour la tenue de l'AGA le plus tôt possible à des fins de planification et de coordination.
- Le coordonnateur offre son aide aux coopératives dans la préparation de leur assemblée annuelle et de son ordre du jour.

VOLET ASSOCIATIF

8- Processus de fusion

- Ce point de l'ordre du jour a pour but de faire état de la rencontre de tous les administrateurs et à partir de là, anticiper la suite du projet-pilote.
- a. Ce qu'on retient de la réunion du 15 février
 - Le taux de participation des administrateurs à la réunion est évalué à 84%
 - La réunion permet de constater qu'il y a un vif intérêt envers le projet-pilote
 - De manière globale les inquiétudes soulevées sont les mêmes qu'avaient les représentants des coopératives en début de projet.
 - La communication entre le comité Intercoop et les administrateurs et entre les administrateurs et leurs membres doit s'accroître
 - Advenant une fusion des coopératives, des inquiétudes ont été soulevées par rapport à la période de transition/d'adaptation
 - Il y a une crainte de voir une escalade du prix des loyers
 - Parmi les résistances, il y a les craintes de perdre des acquis, de perdre le contrôle, de payer pour les autres, de s'hypothéquer, de perdre le sentiment d'appartenance

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

- Les propos équivoques doivent être corrigés (par exemple : il est faux de véhiculer qu'actuellement certaines coopératives sont en faillite ou encore sous tutelle)
- Les personnes âgées et à plus faible revenu doivent faire parti de la solution. La proposition de fusion se doit d'être inclusive pour tous
- Des précisions doivent être apporté au comment ça fonctionnera : (organigramme, budget, comités, services, développement, etc.)
- Miser sur le positif, sur l'amélioration de la qualité de vie et de la vie associative
- La possibilité d'une solution hybride est à envisager
- Les travaux à être réalisé par les coopératives sont un point important à considérer
- En résumé à ce stade-ci du projet, le comité Intercoop se doit d'apporter des précisions à la proposition de fusion et de donner plus de détails au sujet éventuel de la fondation d'une nouvelle coopérative

b. Les actions à prendre

- Améliorer la communication entre les différentes instances (comité Intercoop, CA, Membres)
- Cueillette d'informations pertinentes en rapport avec le profil des coopératives
- Pousser l'analyse de la situation actuelle (financier/associatif)
- Établir le juste prix des loyers membres et au bail
- Bonifier l'offre de logement et son attribution
- Déterminer un loyer protégé (prix)
- Évaluer les 5 méthodes utilisées pour la réalisation des travaux à ce jour
- Soumettre un plan pour une rénovation équitable des 147 logements
- Préciser la gestion démocratique et comment elle s'en trouvera amélioré
- Déterminer les types de Fonds que devra gérer la nouvelle coopérative
- Cueillette d'informations à l'extérieur du projet (ex. Coop des cantons de l'Est, Cloverdale, etc.)
- Identifier une phase « 1 » de développement
- Voir à la viabilité économique de chaque immeuble
- Revoir la mission d'une coopérative

c. Rapport d'étape pour la réunion des assemblées du 29 mars

- Le comité Intercoop doit être en mesure de remettre un document à tous les membres présents lors de la réunion des membres. L'objectif est de démontrer la viabilité et l'efficacité d'une fusion et son impact sur la pérennité.
- Inviter M. Jacques Côté pour témoigner de son expérience.
- Le rapport d'étape doit être distribué à tous les membres (147) présent ou non à la réunion des assemblées
- L'idée du rapport d'étape est de permettre aux membres de mieux connaître les enjeux et de pouvoir y apporter une critique constructive.

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

d. Planification AVRIL, MAI & JUIN

- AVRIL : Tous les AGA se tiendront en avril avec présence du coordonnateur pour recueillir les propos des membres suite à la rencontre des assemblées et de leur critique du rapport d'étape.
- AVRIL : Mettre sur pied un comité de fusion. Ce comité pourrait être formé des représentants actuels sur le comité Intercoop. Ce comité sera en charge entre-autre de l'élaboration de la convention de fusion et de mettre en place le processus de votation.
- MAI : Prévoir une 2^e rencontre avec les administrateurs avec 1 invité.
- MAI : Procéder à la simulation d'un comité dans la nouvelle structure fusionnée. De préférence le comité de soutien administratif.
- JUIN : 2^e rencontre de tous les membres pour faire état de la proposition finale de fusion.
- JUIN : Tenue des AGE pour le vote sur la fusion.
- JUIN : Tenue d'une réunion où aura lieu de dévoilement des votes en rapport avec la fusion.

Cette planification ne se veut pas définitive.

9- Contrat de membre (première ébauche)

- Ce point est reporté à une prochaine réunion.

VOLET COMMUNICATIONS

10- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop

- Ad lib. S'assurer d'informer sur les principaux points de la réunion d'aujourd'hui.

11- Affaires diverses (varia)

a. Entente emploi Québec

- Le coordonnateur mentionne que la subvention d'Emploi Québec se termine le 14 avril et qu'afin de respecter l'entente, il doit consacrer ½ journée par semaine à la recherche d'un emploi à partir du 18 février et d'une journée à partir du 18 mars et d'en rendre compte à Emploi Québec.

b. AGA CQCH le samedi 1^{er} avril

- Loïc Nigen informe le comité de la tenue de l'assemblée annuelle de la CQCH le 1^{er} avril à la Malbaie et que lui et le coordonnateur sont invités à faire une présentation du projet de la rue Dollard.
- Aussi, il demande aux représentants si parmi eux certains seraient intéressés à participer à l'événement. Jacques Bigras, Francine Plante et Alexandre Marchand se montrent intéressés.

6

2017-02-22 IC PV

*Louis Thibert doit quitter la réunion à 20h30.

*À ce point-ci de la réunion Patrick Massie demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour en rapport avec l'achat d'un ordinateur pour les besoins de l'Intercoop et du coordonnateur. Personne ne s'y oppose.

c. Achat d'un ordinateur

- Patrick Massie propose de vendre à l'Intercoop un ordinateur au prix qu'il a lui-même payé, soit tout près de 500\$.
- Jacques Bigras mentionne qu'il a un contact chez Insertech.
- Sébastien Côté-Garand précise que le coût doit être comptabilisé par porte et non par coopérative.
- Aucune résolution n'est adoptée.
- Les représentants demanderont l'accord de leur conseil d'administration avant de pouvoir procéder à l'achat.
- Le coordonnateur est chargé d'envoyer un courriel à tous les CA pour les informer.

12- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois

- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 22 mars 2017 au même endroit à **18h30**.
- Tania Dupuis est désignée présidente du mois.

13- Levée de la réunion

- Alexandre Marchand propose la levée de la réunion à 20h42.
Sébastien Côté-Garand appui la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à la réunion du comité Intercoop du : _____

Notes de réunion prises par : Julie Boucher.

Julie Boucher, secrétaire

Tania Dupuis, présidente

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

Procès-verbal de la réunion du comité Intercoop tenue le mercredi 23 mars 2017 à 18h30 à la salle commune du 870 rue Dollard, Longueuil.

1. Ouverture de la réunion (présences et quorum)

- Le président, Alexandre Marchand, propose l'ouverture de la réunion à 18h41.
Jacques Bigras appui la proposition.
La réunion est ouverte à 18h41 à l'unanimité.
- Le quorum est atteint avec la présence de 5 représentants des coopératives à l'ouverture.

Présences :

- Représentants : Francine Plante, Julie Boucher, France Thibert, Jacques Bigras, Alexandre Marchand, Jacques Aspell
- Autres participants : Loïc Nigen (superviseur du projet), Réal Routhier (coordonnateur)

Absences :

- Représentants : Carole Primeau, Sébastien Côté-Garand

2. Adoption de l'ordre du jour

- Jacques Aspell propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.
Jacques Bigras appui la proposition.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité comme suit :

- 1- Ouverture de la réunion (présences et quorum)
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption & suivi du procès-verbal du 2017-02-22
 - a. Production des états financiers
 - b. Planification des AGA 2017 (dates)
- 4- Rapport du coordonnateur
VOLET IMMOBILIER
- 5- Achat d'un ordinateur pour l'Intercoop
- 6- Préparation des AGA 2017 : avis de convocation et ordre du jour
VOLET ASSOCIATIF
- 7- Retour sur le courriel d'embauche du coordonnateur
- 8- Contrat de membre (première ébauche)
- 9- Proposition de fusion : Rapport d'étape
VOLET COMMUNICATIONS
- 10- Amélioration de la communication en lien avec la proposition de fusion
- 11- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop
- 12- Affaires diverses (varia)
 - a. Heure de la réunion Intercoop / b. Colloque de la FECHAM, 8 avril
- 13- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois
- 14- Levée de la réunion



3- Adoption & Suivi du procès-verbal du 2017-02-22

- Julie Boucher propose l'adoption du procès-verbal du 2017-02-22 tel que rédigé.
Francine Plante appuie la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Suivi :

- a. Production des états financiers
 - l'auditeur transmet au coordonnateur un document de suivi toutes les semaines.
 - en date de la réunion, 3 coopératives sont à l'étape d'approbation de leurs états financiers.

*Arrivée de France Thibert 18h55.

- b. Planification des AGA 2017 (dates)

- Les dates d'AGA de 5 coopératives sont connues. Fleur de lys & Crémazie : 9 avril, Des Associés : 10 avril, Cent Sous : 19 avril, Tournesol : 24 avril. Reste à planifier les dates pour Dollard, Du Sourire & Rayon de l'avenir.

4- Rapport du coordonnateur

Rappel des principales tâches depuis la dernière réunion :

Intercoop : Rédaction du procès-verbal et du bulletin. Suivi de projet. Tâches administratives. Préparation de la réunion Intercoop. Soutien et suivi du dossier de la production des états financiers avec l'auditeur. Dossier fusion : analyse & préparation de la réunion des membres du 30 mars (rapport d'étape). Rencontre du directeur général de la Coop des Cantons de l'Est (Jacques Côté) et de la directrice générale de la Coop Cloverdale (Hélène Ciabu) pour des sessions de travail. Participation à 9 AGE budget et Régie interne (+suivi). Cahier de bienvenue : ébauche du contrat membre.

CA : 2 rencontres de CA : Du Sourire, Cent Sous. / **Administrateurs en individuels** : 2 rencontres.

PROCHAIN MOIS

Dossiers en cours : AFIC. Suivi et soutien à la production des états financiers. 1 réunion de CA prévu. Tenue de livres 2017. Contrat de membre.

Nouveaux dossiers : Dossier fusion : préparation de la réunion des assemblées, 30mars; participation aux AGA; début de la production de la convention de fusion. Bilan des AGE. Participation au Congrès de la CQCH (paneliste). Participation au Colloque de la FECHAM.

Tâches de routines : Rédaction du PV et du bulletin. Tâches administrative. Suivi de projet. Préparation de la réunion Intercoop. Etc.

VOLET IMMOBILIER

5- Achat d'un ordinateur pour l'Intercoop

- Jacques Bigras propose de procéder à l'achat chez Insertech.
Alexandre Marchand appuie la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal



CENT SOUS – CRÉMAZIE – DES ASSOCIÉS – DOLLARD
DU SOURIRE – FLEUR DE LYS – RAYON DE L'AVENIR – TOURNESOL

DISTRIBUTION : Membres du comité Intercoop et des CA des Coops

- La soumission d'Insertech est valable jusqu'au 9 avril.
- Le coût de 325\$ est réparti au prorata par logement.
- La somme à payer pour les coop de 14 logements est de 30,95\$ et de 46,43\$ pour celles de 21 log.
- Chaque coop doit faire un chèque à l'ordre de la Fecham qui se chargera de l'achat.
- Les chèques doivent être remis à Loïc Nigen au plus tard jeudi le 30 mars.

6- Préparation des AGA 2017 : avis de convocation et ordre du jour

- Le coordonnateur participera aux AGA afin de participer à la discussion en rapport avec la fusion et répondre aux questions.
- Un exemple d'avis de convocation et d'ordre du jour (avec points obligatoires) est présenté.
- L'exemple sera transmis par courriel aux coopératives
- Un document précisant les pouvoirs de l'assemblée des membres et du conseil d'administration est remis à chacun des représentants.

VOLET ASSOCIATIF

7- Retour sur le courriel d'embauche du coordonnateur

- Un rappel du code de déontologie est fait ainsi que sur l'importance de délibérer

8- Contrat de membre (première ébauche)

- Le coordonnateur présente un premier document qui résume la direction que prendra le contrat de membre pour en valider les grandes sections : Adhésion; Engagement; Obligations; Rabais membre; Durée & Résiliation du contrat.
- La possibilité d'émettre deux types de contrats : membres & membre auxiliaire est évoqué.

9- Proposition de fusion : Rapport d'étape

- Discussion sur les principaux points qui seront présentés aux membres le 30 mars.
- Les rencontres individuelles avec Jacques Côtés (CHCE) et Hélène Ciabu (Cloverdale) ont permis d'améliorer la proposition de fusion en rapport avec le « Comment ça va marcher? »
- Le conseil des représentants et le comité de propriété sont les améliorations les plus significatives. Elles permettent entre autre une amélioration importante de la gestion démocratique et de la vie associative.
- L'ajout d'un administrateur de soutien (externe) au conseil d'administration agira sur la confiance et la stabilité.
- La participation aux comités habituels de la coopérative se fera sur une base volontaire
- Les nouveaux ajouts à la proposition de fusion permettent une amélioration considérable de la démocratie et apporte une grande souplesse/flexibilité à la gestion et permet une liberté d'action plus grande pour les membres (ex. augmentation de loyer, travaux de rénovation...).

VOLET COMMUNICATIONS

10- Amélioration de la communication en lien avec la proposition de fusion

- Les coopératives doivent continuer de favoriser la discussion lors de leurs différentes assemblées générales.

11- Sélection des sujets pour le bulletin Intercoop

- Informer sur les principaux points de la réunion.

12- Affaires diverses (varia)

a. Heure de la réunion Intercoop

- Le coordonnateur demande aux représentants s'ils préféreraient le retour de la tenue des réunions à 19h. La réponse est non.

b. Colloque de la FECHAM, 8 avril

- Loïc Nigen invite les représentants et tous les membres de leur coopérative respective à participer au 4^e colloque de formation de la FECHAM.

13- Date de la prochaine réunion – Président.e du mois

- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 12 avril 2017 au même endroit à **18h30**.
- Francine Plante est désignée présidente du mois.

14- Levée de la réunion

- Francine Plante propose la levée de la réunion à 20h55.
Alexandre Marchand appui la proposition.
Adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à la réunion du comité Intercoop du : _____

Notes de réunion prises par : Julie Boucher.

Julie Boucher, secrétaire

Alexandre Marchand, président